

**FISCALITÉ** - Des efforts doivent encore être fournis pour parvenir à des conditions-cadre fiscales favorables pour les PME. 5

**PORTRAIT** - Le passage au numérique précarise les cinémas de campagne, à l'image du cinéma Grain d'Sel de Bex. 9

**ENTREPRISE** - Il est nécessaire de se poser les bonnes questions avant de devenir indépendant. 11

JOURNAL DES

# arts et métiers

AZB 3001 Berne

LE MENSUEL DES PME ROMANDES

**EDITO**

**ÉLECTIONS 2011**

## Plus de transparence



Par Hans-Ulrich Bigler, directeur de l'Union suisse des arts et métiers usam

**B**ien que nous soyons qu'au début de l'année, les élections prévues à l'automne 2011 produisent déjà leurs effets : quelques partis ont en effet récemment communiqué leur position sur différents sujets. Cette thématique promet donc de faire les grands titres et de noircir les colonnes des journaux cette année.

En tant que plus grande organisation économique de notre pays, l'Union suisse des arts et métiers usam a tout intérêt à ce que le plus grand nombre possible de défenseurs des petites et moyennes entreprises soit élu dans les cantons en 2011.

Ces candidats devront soutenir les objectifs de l'usam et suivre une orientation politique similaire dans les dossiers clés. Cette démarche permet de consolider le Groupe parlementaire des arts et métiers et le lobbying au sein du Parlement, lesquels œuvrent pour une économie forte et dans l'intérêt de nos PME.

Jusqu'ici la situation semble encore relativement claire et simple. La mise en œuvre est en revanche plus difficile. Il suffit d'observer le phénomène qui s'ensuit, bien connu d'ailleurs de nos associations : avant les élections, les candidats annoncent de manière solennelle la façon dont ils veulent défendre les intérêts des PME. Des promesses bien vite oubliées une fois les élections passées. Car on s'aperçoit au final qu'elles n'étaient qu'un moyen de se profiler, l'objectif initial n'étant que de récolter le plus grand nombre de voix possible.

Dans le cadre de la Conférence d'hiver des arts et métiers qui se tient du 12 au 14 janvier à Klosters, nous présenterons un classement des parlementaires en fonction de leurs votes au cours de la législature 2007-2011, concernant des thèmes essentiels pour les PME. Cet aperçu devrait permettre de révéler la sympathie des parlementaires envers les arts et métiers et de constituer une aide pour les électeurs. En parallèle, l'usam soutiendra les Unions cantonales des arts et métiers dans leurs efforts afin que leurs favoris soient élus.

L'usam cherche par tous les moyens à créer de la transparence et à faciliter ainsi le travail des électeurs. Pour atteindre cet objectif, elle n'hésite pas à innover et à expérimenter de nouvelles méthodes. Continuez à nous lire, chères lectrices, chers lecteurs, le Journal des arts et métiers s'engage et se dévoue, en toute exclusivité - rien que pour vous.

**FORMATION** - Le directeur de l'usam estime que la formation professionnelle doit être réévaluée au plus vite. Des remaniements dans le domaine des hautes écoles sont également urgents.

## Un besoin urgent de réformes

«Investir dans la formation est un investissement à long terme», insiste le directeur de l'usam Hans-Ulrich Bigler dans l'entretien de début d'année accordé au Journal des arts et métiers. Ce qui n'empêche pas que de mauvais investissements sont possibles dans ce domaine. «Les expériences des années passées démontrent clairement que les choses peuvent dérafer.» L'exemple le plus probant est certainement l'avantage donné à la formation académique de manière toujours croissante. «Les moyens alloués aux hautes écoles sont toujours plus importants alors que la formation professionnelle supérieure est négligée», critique Hans-Ulrich Bigler. De plus, le système actuel forme de «faux académiciens»: «Nos hautes écoles produisent d'innombrables spécialistes en sciences humaines alors que le manque d'ingénieurs, d'informaticiens et de scientifiques est de plus en plus marqué.»

D'où le constat d'Hans-Ulrich Bigler: «Nous ne pouvons et ne devons pas accepter cette situation qui entrave fortement le principe d'équivalence entre les filières de formation tel que le prévoit la Constitution. Des réformes sont par conséquent urgentes et nécessaires.» Le directeur des arts et métiers confirme par la même occasion l'exigence formulée l'année dernière par l'usam selon laquelle les pouvoirs publics doivent soutenir la formation professionnelle supérieure en débloquant 500 millions de francs supplémentaires. Une meilleure ré-



L'économie suisse a un besoin urgent de main-d'œuvre qualifiée dans le secteur technique comme la mécatronique (photo). Pour ce faire, des mesures incitatives s'imposent !

partition des dépenses devrait permettre de libérer cette somme.

**Doubler les taxes universitaires ?**

Pour Hans-Ulrich Bigler, l'augmentation des taxes universitaires pourrait être une source de revenu possible. A ce titre, l'usam soutient complètement l'idée lancée récemment par le secrétaire d'Etat à l'éducation et à la recherche Mauro Dell'Ambroggio. «Au Tessin, les étudiants paient déjà 4000 francs de taxes universitaires. Pourquoi ne pourrait-on pas faire de

même ailleurs? Une augmentation des taxes universitaires permettrait d'alimenter les caisses publiques d'un demi-milliard», relève Hans-Ulrich Bigler.

**Trois objectifs principaux**

Le directeur de l'usam propose d'investir cette somme dans la formation supérieure à trois niveaux :

- Réduction du coût des cours de préparation ou couverture totale de ceux-ci;

- Renforcement de l'organisation des examens (par exemple en dédommageant convenablement les experts) ;

- Mise en place d'un service d'accréditation de l'économie qui contrôlerait de manière pragmatique et si possible non bureaucratique les voies de préparation aux examens professionnels et professionnels supérieurs (à la place de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT).

**Plus de prêts sans intérêts**

L'usam soumettra cette proposition en janvier au nouveau ministre de l'économie Johann Schneider-Ammann. Mais l'organisation faitière planche encore sur une autre solution, en lien avec le débat sur l'initiative des bourses d'études lancée par l'Union des étudiants de Suisse. «Il s'agit avant tout d'offrir des possibilités égales à chacun. Dans cet ordre d'idée, la généralisation des prêts sans intérêts se situe clairement au premier plan. Elle doit également s'appliquer aux personnes actives envisageant de suivre une formation professionnelle supérieure débouchant sur un diplôme. La somme économisée leur permettrait de prendre des vacances non payées pour la préparation de leurs examens ou d'engager des auxiliaires le temps de leur absence.»

Patrick M. Lucca

LIRE EN PAGE 3

**INITIATIVE POPULAIRE** - Le PLR se joint à l'usam dans son combat contre l'excès de réglementations superflues. Il a lancé une initiative visant à combattre la bureaucratie.

## Moins de bureaucratie, plus de compétitivité

La liberté et la marge de manœuvre des citoyens et des entreprises sont entravées par toujours plus de lois, d'interdictions, de directives et de règlements. Une étude réalisée sur mandat de l'Union suisse des arts et métiers usam a démontré que les coûts liés à la bureaucratie sur les plans cantonal et fédéral s'élèvent à quelque 50 milliards de francs par année. Ce constat a amené l'usam à entreprendre des mesures concrètes pour enrayer ce phénomène de la bureaucratie galopante.

**Enrayer l'excès de réglementation**

Cette action est désormais soutenue et complétée par le PLR. Le parti de Fulvio Pelli a lancé une initiative populaire intitulée «Stop à la bureaucratie!». Elle contient un paquet de mesures visant à réduire la

charge bureaucratique des citoyens et des entreprises, tels que : mettre un terme à une bureaucratisation grandissante, astreindre l'Etat à rationaliser les processus, protéger les PME de flux de régulation importants, supprimer les entraves bureaucratiques superflues et stimuler la compétitivité au sein des acteurs politiques dans le but de diminuer la bureaucratie.

Le texte de l'initiative demande de modifier l'article 9 de la Constitution afin d'y inscrire la nécessité d'avoir des lois simples, compréhensibles et facilement applicables. L'administration et les tribunaux sont quant à eux appelés à gérer leurs affaires de manière efficace en limitant les excès bureaucratiques. Le texte de l'initiative exige en outre des pouvoirs exécutifs et législatifs qu'ils

maintiennent au plus bas la charge administrative, en particulier celle des PME.

**Interventions parlementaires**

Le Groupe libéral-radical a également déposé quatre motions parlementaires lors de la dernière session. Elles proposent des mises en œuvre concrètes, à savoir des collectes de données coordonnées par le biais de l'Office fédéral de la statistique; le renforcement de la collaboration entre les assurances sociales en vue de simplifier l'administration des salaires pour les entreprises; le développement de l'e-gouvernement ainsi qu'une simplification des formalités douanières via un portail internet interactif et un logiciel spécifique.

LIRE EN PAGE 6



La bureaucratie doit être à tout prix combattue, car elle constitue une entrave aux investissements, à l'esprit d'initiative et à l'innovation.

**SOUVENIRS** – Il y a 125 ans, le 5 janvier 1886, le secrétariat de l'Union suisse des arts et métiers usam entrain en fonction.

# A ses débuts, l'usam était subventionnée



Durant les premières années de son existence, l'usam défend prioritairement les intérêts de l'artisanat traditionnel, comme ceux des tonneliers.

Les premiers statuts de l'Union suisse des arts et métiers usam\* prévoyaient déjà la création d'un bureau permanent occupé par un secrétaire salarié, du moins «dès que les moyens financiers le permettraient». D'après le juriste bernois Hans Tschumi, conseiller national, président de l'usam entre 1915 et 1930 et premier rédacteur de la *Schweizerische Gewerbezeitung*, omettre la création d'un secrétariat permanent au moment de la fondation de l'Union fut une erreur et un manque de dévouement, écrit-il dans son ouvrage paru en 1929 à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'usam. Il est difficile de déterminer aujourd'hui si cela constitua réellement une erreur ou non. Une chose est sûre cependant : l'encadrement de l'organisation, qui prenait la forme d'un *Vorort* se réunissant et changeant tous les deux ans, ne suffisait plus. L'administration était en outre gérée par chaque section correspondante, chargée en même temps de nommer les présidents. Entre 1880 et 1910, le nombre de sections affiliées passe de 36 à 175 et le nombre de membres d'associations d'arts et métiers indépendantes et organisées de 1750 à 50 000.

## Un professeur trouve la solution

De 1880 à 1882, la présidence de la jeune organisation faitière est confiée au professeur Friedrich Autenheimer, directeur du Technikum de Winterthur, puis, de 1882 à 1884, à l'industriel bâlois Theodor Hoffmann-Merian. Friedrich Autenheimer

reste cependant membre du Comité directeur. Les comptes rendus des diverses assemblées se tenant dans ces années-là attestent de la volonté de Friedrich Autenheimer de créer un siège administratif permanent pour l'usam : «Le prof. Autenheimer insiste sur la nécessité de créer un bureau permanent comme celui de la Chambre du commerce et de l'industrie.» Le poste de secrétaire permanent finit par voir le jour en novembre 1884 – grâce notamment au subventionnement de la Confédération...

## Un choix judicieux

La place mise au concours suscite l'intérêt d'une cinquantaine de candidats. Après de longs pourparlers, le choix se porte finalement sur le Bernois Werner Krebs, patron d'une imprimerie et rédacteur de l'hebdomadaire intitulé *Das Gewerbe – L'artisan*, une revue qu'il a lui-même créée. Ce choix s'avère par conséquent très judicieux ! Du 5 janvier 1886, date de son entrée en fonction, jusqu'à fin 1924, Werner Krebs sera le secrétaire de l'Union suisse des arts et métiers. Même sans détenir de mandat politique officiel, Werner Krebs devient au fil des ans un politicien habile et expérimenté, au charisme remarquable. Il parvient à coordonner les diverses opinions et à adopter une position répondant de l'intérêt général des arts et métiers. Sous sa direction, l'usam devient une entité unie, pouvant faire face aux éventuelles attaques politiques,

sachant se faire entendre dans l'espace public et disposant d'une assise financière relativement solide.

## De Zurich à Berne

Les premiers locaux du nouveau secrétariat sont plutôt spartiates : on commence par louer une pièce dans un bâtiment situé à la Börsenstrasse à Zurich, puis une deuxième pièce qui servira aussi bien de place de travail pour le nouveau secrétaire que de salle de réunion pour le Comité directeur. A la longue, Zurich ne s'avère pas un lieu très pratique puisque la politique fédérale se joue à Berne. C'est là que se réunit le Parlement et là que se trouve l'administration fédérale. Le trajet en train de Zurich à Berne dure alors environ quatre heures et il n'y a pas de voitures. En 1897, le secrétariat de l'usam se résout à déménager à Berne, où l'on commence à louer des locaux (à nouveau deux pièces) à la Wallgasse 4. Le secrétariat devient peu à peu trop exigu car le personnel augmente, proportionnellement à la quantité de travail. C'est ainsi qu'un deuxième secrétaire – autrefois ne pouvant être nommé qu'assistant – est engagé en 1890 en la personne de Joseph Jäger. L'usam recherche alors des locaux plus spacieux et trouve une maison de quatre pièces, située à Hirschengraben 10. Quelques années plus tard, le secrétariat déménage à la Neuengasse, mais très vite le manque de place se fait à nouveau ressentir.

## Acquisition du siège de l'usam en 1942

Outre le manque de place latent, la question du prestige a probablement dû se poser pour qu'on se décide enfin, en 1942, à acquérir un immeuble pour y abriter le siège de l'usam. Le bon état des finances de l'organisation jouait d'autant plus en faveur d'une telle acquisition. Quelques semaines seulement après la décision du Comité directeur d'acquérir un immeuble au titre de placement de capital, le président Paul Gysler porte son choix sur une bâtisse située à la Schwarztorstrasse 26 et l'acquiert sans tarder. L'usam y a encore son siège aujourd'hui, ce qui nous amène à établir la considération suivante : comparé à d'autres grandes organisations ou simplement à l'administration fédérale, cette grande organisation économique influente devrait depuis longtemps occuper des locaux des plus somptueux si l'on en croit l'augmentation remarquable du nombre de membres entre 1942 et 2010 ! La maison acquise par M. Gysler en 1942 – qui était à l'origine une résidence du Conseil fédéral – n'a jamais été agrandie. La preuve que le secrétariat – malgré les quelque 300 associations qui y sont affiliées actuellement – ne s'est jamais gonflé d'orgueil. Il a su s'adapter aux besoins nécessaires, conscient de sa responsabilité vis-à-vis du président, du Comité directeur et du directeur en place ainsi que des sections et de leurs membres.



Imprimeur et rédacteur, Werner Krebs est le premier secrétaire de l'usam, nommé 1886. Une fonction qu'il occupera pendant 38 ans.



Le prof. Friedrich Autenheimer insistera sur la nécessité de fonder un secrétariat permanent de l'usam.

## Bastion et tremplin

Nombreux sont ceux qui ont été actifs au sein du secrétariat de l'usam au cours de ces 125 dernières années et il serait trop fastidieux de nommer ici tous ceux ayant fait preuve d'un engagement hors du commun. Un investissement qui a servi de véritable tremplin pour certains secrétaires. Plusieurs conseillers d'Etat, préfets, directeurs d'Offices fédéraux, chefs de grandes associations professionnelles et autres organisations, ont bâti les bases de leur carrière au sein du secrétariat de l'usam, dans cette belle bâtisse de la Schwarztorstrasse 26. Aujourd'hui encore, la rigueur et la disponibilité du personnel actif dans ce centre névralgique de la politique des arts et métiers est comparable à une sorte de bastion pour la sauvegarde des intérêts du plus grand nombre de PME de notre pays.

A l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire du secrétariat, en 1910, la *Schweizerische Gewerbezeitung* rédigeait ces lignes : «Le secrétariat de l'usam développe ses activités librement et de manière indépendante. Les contacts étroits qu'il établit avec des personnes compétentes dans le cadre de son activité professionnelle représentent un avantage incontestable pour son propre cercle d'influence ainsi que pour l'ensemble de l'économie.» Une réflexion qui est encore d'actualité pour le 125<sup>e</sup> anniversaire du secrétariat de l'usam.

Ernst Tschanz

\*En allemand, le terme d'union (*Gewerbeverband*) ne date cependant que de 1916 lors d'une révision des statuts ; jusque-là, il avait toujours été question de *Gewerbeverein*.



Depuis 1942, le secrétariat de l'usam à la Schwarztorstrasse à Berne constitue le centre névralgique de l'organisation.

**HANS-ULRICH BIGLER** - Coûts de la réglementation, financement de l'AVS et traitement équitable de la formation professionnelle: le directeur de l'usam revient sur les dossiers clés de l'année 2010.

# « Notre travail a porté ses fruits »

**Arts et métiers:** Monsieur Bigler, permettez-nous de revenir sur l'année écoulée. Quelles sont les succès de l'Union suisse des arts et métiers dont vous êtes particulièrement fier ?

■ **Hans-Ulrich Bigler:** Notre travail a particulièrement porté ses fruits dans trois domaines. Nous avons lancé le thème des coûts de la réglementation et présenté une nouvelle proposition concernant le financement de l'AVS. Nous avons aussi émis des exigences

**« NOUS VOULONS QUE LES LOIS PUISSENT ÊTRE RENVOYÉES À LEUR DESTINATAIRE SI NÉCESSAIRE. »**

claires pour un traitement équitable entre la formation académique et la formation professionnelle continue et demandé que 500 millions de francs soient mis à disposition pour atteindre cet objectif.

*Parlons des coûts de la réglementation. Personne ne contestera le fait que les PME doivent de plus en plus souvent passer à la caisse. Comment voulez-vous changer cela ?*

■ Nous exigeons que seules les lois qui sont neutres du point de vue des coûts de la réglementation soient autorisées. Pour ce faire, un organe doit être constitué. Il serait chargé d'analyser la législation envisagée à son stade initial et de la renvoyer à son destinataire si celle-ci devait générer de nouvelles charges bureaucratiques.

*Mais vous faites ainsi exactement l'inverse de ce que vous préconisez. Vous gonflez l'appareil administratif et provoquez de nouvelles charges.*

■ C'est vrai. Un pré-investissement est nécessaire, mais il sera par la suite durablement remboursé. Afin de maintenir au plus bas les coûts de ce pré-investissement, nous ne voulons pas créer de nouvel organe, mais réactiver le forum PME déjà existant. Il n'assume actuellement qu'un rôle d'organe consultatif, c'est pourquoi nous voulons lui attribuer davantage de compétences.

*Comment comptez-vous atteindre cet objectif ?*

■ Il suffit en fait de modifier l'ordonnance concernée. Nous discuterons de ce point prochainement avec le nouveau chef du Département fédéral de l'économie.

*Cela ne vous énerve-t-il pas que les libéraux se soient inspirés de votre idée dans le cadre de leur initiative ?*

■ Non, bien au contraire. Plus nous sommes nombreux à tirer à la même corde, plus il y a de chances de faire bouger les choses.

*Passons au deuxième thème, celui des assurances sociales. Dans ce domaine-là, l'usam se montre intransigeant.*

■ Notre position claire se fonde sur le constat suivant: les limites de notre état social ont été atteintes, voire dépassées. Si nous voulons maintenir le niveau de prestations actuel, il est nécessaire d'investir des moyens supplémentaires, ce qui se traduirait par



« Le terme d'« élite » doit être redéfini et n'être en aucun cas associé uniquement à la formation académique », insiste Hans-Ulrich Bigler, directeur de l'usam.

un relèvement de la TVA de près de 6 points, rien que pour les dix prochaines années. Nous ne pouvons exiger cela ni des entreprises ni des salariés.

*Quelles solutions proposez-vous donc concrètement ?*

■ Un changement de paradigme doit être rapidement entrepris dans notre politique sociale. Nous avons jusqu'ici adapté le financement des assurances sociales aux prestations en constante augmentation. Désormais, il faut faire l'inverse: les prestations doivent être redéfinies en fonction des moyens financiers disponibles.

*Quelles seraient les conséquences pour l'AVS par exemple ?*

■ Compte tenu de l'évolution démographique, l'AVS glisse déjà dans les chiffres rouges. Plutôt que de réduire les rentes ou d'augmenter massivement les cotisations, l'usam

**« PLUS NOUS SOMMES NOMBREUX À TIRER À LA MÊME CORDE, PLUS IL Y A DE CHANCES DE FAIRE BOUGER LES CHOSES. »**

propose une augmentation de l'âge de la retraite par étapes. Concrètement, notre modèle propose que l'âge de la retraite soit fixé année après année en fonction de la situation financière du fonds AVS. Le but est de maintenir une marge de sécurité suffisamment grande qui permette de couvrir, selon nos estimations, entre 70 et 80% des dépenses d'une année.

*Quels sont les avantages de ce modèle ?*

■ Notre modèle possède deux avantages principaux par rapport aux autres approches: il permettrait d'une part de créer un mécanisme de stabilisation qui éviterait à cette importante assurance sociale de tomber dans un chaos financier tel que le connaît l'assurance-invalidité. D'autre part, notre modèle pourrait s'adapter de manière flexible aux évolutions des conditions-cadre et aurait l'avantage d'éviter de brusques changements. En cas de nette amélioration de la situation, notre modèle permettrait même de rabaisser l'âge de la retraite.

*Nous arrivons au troisième point, celui de la formation professionnelle. Alors que l'usam se bat pour des fonds supplémentaires en faveur de la formation professionnelle supérieure, l'Union des étudiants de Suisse a lancé une initiative populaire qui exige une amélioration du système d'attribution des bourses d'études.*

■ Il s'agit en premier lieu d'une harmonisation, car il existe d'énormes différences entre les cantons. Cette démarche sous-entend une adaptation vers le haut, ce à quoi nous nous opposons. Pour nous, la question se pose de savoir si le système des bourses d'études est encore opportun et s'il ne doit pas être fondamentalement remanié. Il faut absolument examiner si garantir des prêts sans intérêts ne serait pas une solution plus intelligente que d'octroyer des bourses d'études. Cela s'appliquerait bien entendu également à la formation professionnelle.

*On risque alors de reprocher à l'usam de remettre en cause les acquis sociaux.*

■ Il ne s'agit pas de suivre une idéologie à tout prix. Notre Etat et notre économie ont, à n'en pas douter, besoin d'académiciens capables et bien

formés. Notre système social ne peut fonctionner sans élites - bien qu'il faille redéfinir le terme d'« élite » et en aucun cas l'associer uniquement à la formation académique. Des prêts sans intérêts permettraient de renforcer les performances au sein du système actuel, car celui-ci propose souvent de « mauvaises motivations ». Je peux imaginer qu'on continue à octroyer des bourses, du moins

**« DES PRÊTS SANS INTÉRÊTS NE SERAIENT-ILS PAS UNE SOLUTION PLUS INTELLIGENTE QUE DES BOURSES D'ÉTUDES ? »**

pour ceux qui fournissent des prestations au-dessus de la moyenne. Nous pourrions en outre soutenir spécifiquement certaines branches et certains domaines qui ont actuellement moins la cote auprès des étudiants. Je pense ici aux sciences naturelles, à l'informatique et à l'ingénierie. Nous devons en revanche freiner les inscriptions dans certains autres domaines - particulièrement les sciences humaines. Cela n'a pas de sens de financer des études coûteuses à des personnes qui finissent presque automatiquement et pour une durée prolongée clients des ORP et qui doivent finalement s'acquitter d'une deuxième formation qui soit utile sur le marché du travail. Ce n'est que pure gaspillage des ressources.

*Cette idée compromet le droit de la liberté du choix d'un cursus d'études...*

■ Nous ne compromettons rien du tout. Il n'existe aucun droit de ce type dans notre Constitution. L'égalité entre la formation professionnelle

et académique est en revanche très bien ancrée dans la Constitution. Cela me fait penser aux revendications de la gauche pour un libre choix des places d'apprentissage. Dans ce cas-là, il est clair que nous ne voulons, ni ne pouvons, former que des employés de commerce. Des chiffres récents montrent d'ailleurs que les apprentis terminant une formation d'employé de commerce ont tout autant de peine à trouver une place sur

**« LES ARGUMENTS DES BANQUES NE SONT PAS CONCEVABLES POUR LES PME. »**

le marché du travail que les germanistes, les ethnologues ou les spécialistes des sciences sportives. Nous en arriverons bientôt à une limitation du nombre de places d'étude qui s'avérerait tout aussi contraignante que l'introduction du numerus clausus pour les étudiants étrangers.

*Jetons encore un coup d'œil sur les thèmes qui préoccuperont l'usam cette année: parmi ceux-ci, les questions autour de l'initiative Minder auront vraisemblablement une influence sur les élections de l'automne prochain. Quelle est la position de l'usam face aux rémunérations abusives ?*

■ Je comprends tout à fait les critiques à l'encontre des salaires excessifs des banques. Les arguments des banques relatifs à la concurrence sur le marché du travail ne sont pas concevables pour les PME. C'est pourquoi nous pensons que les banques doivent faire preuve d'une certaine modestie dans les questions salariales.

*Nous avons vu que ce genre de requêtes ne sont que des paroles en l'air et qu'elles ne mènent à rien.*

■ C'est la raison pour laquelle nous avons besoin d'un règlement clair. Nous ne pouvons toutefois pas soutenir la loi dans le sens où elle se dirige aujourd'hui, car l'imposition des bonus reviendrait à introduire un nouvel impôt pour les entreprises, donc aussi pour les PME. Si le Conseil national accepte la proposition du Conseil des Etats, nous n'excluons pas la possibilité de lancer un référendum.

*Pensez-vous que l'usam puisse se positionner différemment et se distancer de cette étiquette plutôt conservatrice ?*

■ Ce genre de catégorisation ne m'intéresse guère. Nous sommes une organisation dont l'objectif est d'aménager des conditions favorables pour les PME suisses et de les améliorer si nécessaire. Nous ne devons bien sûr pas nous fermer à de nouveaux thèmes, c'est pourquoi les questions portant sur l'énergie et l'environnement doivent encore davantage se situer au centre de nos préoccupations. Les cleantech intéressent de nombreuses entreprises. Nous devons également renforcer notre communication. Un grand pas en avant a déjà été accompli grâce à la refonte de nos publications. Il ne nous reste maintenant qu'à améliorer l'accès et l'attrait de celles-ci sur le web. Mais je suis confiant.

*Propos recueillis par Ruedi Christen et Patrick M. Lucca*

**EUROSKILLS** – La Suisse a brillé lors des Championnats européens des métiers de Lisbonne : elle s'est classée deuxième au classement par point des nations.

# Une expérience unique

Près de 500 jeunes professionnels de 31 pays différents se sont affrontés lors des EuroSkills de Lisbonne du 9 au 11 décembre. Cinq Suisses faisaient partie de ces graines d'espoir. Trois jours durant, ils ont réparé des moteurs, forgé des fers à cheval, peint et conçu des pièces électroniques. Un travail qu'ils ont accompli avec habileté et précision en dépit de leur nervosité. Leur savoir-faire a été reconnu et récompensé à sa juste valeur puisque les cinq participants sont rentrés avec des médailles : de l'or pour la mécanicienne en motocycles Heidi Egli et le maréchal-ferrant Manuel Friedli; de l'argent pour la peintre-décoratrice Selina Derungs et du bronze pour les électroniciens Mirco Gysin et Moreno Torroni. La Suisse obtient la deuxième place au classement par points des nations avec 520.5 points, derrière l'Italie (526.00) et devant l'Autriche (517.15).

## Un système qui a fait ses preuves

Après Rotterdam en 2008, l'édition 2010 des EuroSkills atteste de la qualité du système dual de la formation professionnelle en Suisse. La vice-directrice de l'Union suisse des arts et métiers usam et responsable de la délégation suisse Christine Davatz s'est montrée très réjouie des performances de l'équipe suisse : « La préparation mentale des candidats est particulièrement importante dans ce genre de compétition. Ces résultats démontrent une fois de plus que notre système de formation professionnelle offre une préparation optimale aux jeunes. » L'ambassadeur de Suisse au Portugal Rudolf Schaller s'est également montré très impressionné par les performances des jeunes Suisses. Sa présence a été très appréciée aussi bien des experts que des participants, qui ne se sont toutefois pas laissés déstabiliser par cette présence peu coutumière.



Les cinq participants de la délégation suisse ont tous remporté des médailles. De g. à dr. : Selina Derungs (peintre-décoratrice, argent) ; Mirco Gysin et Moreno Torroni (électroniciens, bronze) ; Heidi Egli (mécanicienne en motocycles, or) ; Manuel Friedli (maréchal-ferrant, or).

## Surprise, enthousiasme et fierté

Concentration, rapidité et précision : tels étaient les qualités requises pour relever les missions qui leur avaient été confiées. Malgré la tension extérieure, le maréchal-ferrant Manuel Friedli a trouvé le temps de jeter un coup d'œil au travail de ses concurrents : « Je peux voir ainsi comment ils travaillent car certains utilisent des méthodes totalement différentes. » C'est justement ce qu'il trouve passionnant dans les EuroSkills. Sa méthode s'est avérée en fin de compte la plus efficace puisqu'il a remporté la médaille d'or.

La mécanicienne en motocycles Heidi Egli peut également être fière de sa performance. Unique femme de la compétition dans son domaine, elle ne s'est pas laissée perturber par les regards intrigués de ses concurrents

et du public. Habitée à devoir se confronter à un monde masculin, l'Argovienne a dominé les épreuves haut la main. En plus d'être l'unique femme de sa discipline, Heidi Egli a remporté, à sa plus grande surprise, le titre de Championne d'Europe. « Les épreuves m'ont parfois poussé au bout de mes limites, mais je ne peux que conseiller cette expérience unique », a-t-elle déclaré à l'issue de la compétition. L'enthousiasme de la peintre-décoratrice Selina Derungs était tout aussi marqué en recevant sa médaille d'argent. Quant aux deux jeunes automatismes Mirco Gysin et Moreno Torroni, ils ne pensaient même pas arriver sur le podium. Leur joie était donc d'autant plus grande lorsqu'ils ont été appelés pour la troisième place. Après trois jours de compétition à donner le meilleur d'eux-mêmes,

les jeunes Suisses sont rentrés en Suisse épuisés, mais heureux. Une expérience des plus enrichissantes qu'ils ne sont pas prêts d'oublier.

## LES EUROSKILLS EN CHIFFRES

Les EuroSkills de Lisbonne 2010 c'est :

- 31 pays
- environ 50 métiers en compétition
- 500 candidat(e)s
- 800 experts et observateurs
- 9000 heures de compétition
- un site de 50 000 m<sup>2</sup>
- 2000 personnes impliquées dans l'organisation
- 3 jours de compétition
- 50 000 visiteurs

## LA POSITION DE L'USAM

### Un taux unique pour alléger les coûts

L'initiative populaire fédérale contre la « TVA discriminatoire pour la restauration » exige que l'hôtellerie-restauration et les denrées alimentaires soient régies par le même taux. L'Union suisse des arts et métiers usam soutient une concurrence équitable qui vise à renforcer la compétitivité des entreprises. Elle est donc favorable à la suppression de la discrimination qui pèse sur l'hôtellerie-restauration. L'organisation faitière pense toutefois que la solution du taux unique doit être privilégiée pour y parvenir. Conformément aux objectifs que l'usam s'est fixés lors de son dernier Congrès, le taux unique permettrait de réduire considérablement les coûts de la réglementation. En décidant de renvoyer au Conseil fédéral le projet de simplification de la TVA, le Conseil national a manqué une occasion d'alléger des charges administratives s'élevant à quelque 300 millions de francs par an, estime l'usam.

Bo

**GASTROSUISSE** – L'association faitière poursuit sa récolte de signatures en faveur de son initiative contre une TVA discriminatoire.

## Une pression maintenue

A la fin de l'année, l'initiative de GastroSuisse « Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration ! » avait récolté près de 125 000 signatures. Le nombre de signatures requises a été atteint en huit mois. Une performance considérable à en croire les paroles du chef du projet Hannes Jaisli, et ce d'autant plus qu'elles n'ont pas été vendues par des professionnels !

### Un projet allant dans le sens de GastroSuisse

La pression politique des cafetiers-restaurateurs s'est manifestée de manière concrète lors de la session parlementaire d'hiver. Le Conseil national s'est aligné sur la position de GastroSuisse en renvoyant au Conseil fédéral le projet de taux unique de TVA et en lui demandant de présenter une réforme comprenant deux taux (au lieu de trois aujourd'hui). La restauration et l'hôtellerie bénéficieraient d'un taux réduit, au même titre que les denrées alimentaires. « Bien que la décision du Conseil national aille dans notre sens, nous déposerons tout de



L'initiative de GastroSuisse demande que l'hôtellerie-restauration et les denrées alimentaires soient régies par un seul et même taux.

même notre initiative populaire l'été prochain. Ceci permet de maintenir la pression », a déclaré Hannes Jaisli.

### En finir avec la discrimination

L'association hôtellerie-suisse se montre également satisfaite de ces dernières évolutions. Il s'agit d'une « solution pragmatique, d'un premier pas vers la débureaucratization », a affirmé la porte-parole d'hôtellerie-suisse Eva

Strebel. Les boissons et les mets dans les restaurants sont aujourd'hui soumis à un taux de 7,6%, alors que les mêmes marchandises vendues dans les take-away et les grands distributeurs bénéficient d'un taux de 2,4%. L'initiative demande par conséquent que l'hôtellerie-restauration et les denrées alimentaires soient régies par un seul et même taux. Le problème de délimitation que posent actuellement les différents taux serait ainsi résolu, mettant fin à la discrimination entre les divers lieux de consommation. Représentant des entreprises du commerce de détail principalement actives dans le non-alimentaire, l'association Swiss Retail Federation se montre plus réservée : « Nous pouvons vivre avec une variante à deux taux, même si nous préférons le taux unique », admet le secrétaire général Sandro Salvetti. Les membres de l'association étant principalement soumis au taux normal de TVA, il est par conséquent clair qu'une augmentation du taux normal serait pour lui « inacceptable ».

Lu

## EN BREF

### CONSTRUCTIONSUISSE

## Harmonisation urgente

L'accord intercantonal ne suffira pas à harmoniser le droit de la construction en Suisse. Selon l'avis de constructionsuisse, l'organisation nationale de la construction, l'intervention au niveau fédéral est « pratiquement inévitable ». Bien que les cantons manifestent leur volonté d'accélérer l'harmonisation en matière de droit de la construction, seuls sept cantons (BE,FR,BL,GR,AG,TG,SH) ont adhéré pour l'instant à l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la technologie dans le domaine de la construction (AIHC). Entré en vigueur suite à l'assemblée constitutive du 26 novembre, l'AIHC vise à harmoniser 30 notions de normes et mesures de la construction (hauteurs, distances, niveaux), sans pour autant intervenir dans le domaine du droit matériel de la construction des cantons. L'objectif est de simplifier le droit de l'aménagement du territoire et de la construction. Par cet accord, les cantons veulent également éviter que l'harmonisation sur le plan formel soit édictée par une loi fédérale sur l'harmonisation du droit de la construction. Toutefois, cette étape semble incontournable, selon constructionsuisse : « L'harmonisation formelle du droit de la construction avance beaucoup trop lentement au niveau cantonal. Cette façon de procéder permettra finalement difficilement de réaliser l'objectif d'harmonisation souhaitée », écrit l'organisation dans un communiqué. constructionsuisse estime par conséquent qu'une intervention sur le plan fédéral doit être sérieusement considérée, que ce soit par l'élaboration d'une loi fédérale pour l'harmonisation du droit de la construction ou, le cas échéant, par la création d'une base constitutionnelle.

### HOTELLERIESUISSE – GASTROSUISSE

## Classification contestée

Les nouvelles directives régissant l'octroi des étoiles hôtelières est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Elaboré conjointement par hôtellerie-suisse et six autres fédérations hôtelières européennes, le nouveau catalogue de critères doit permettre de comparer plus aisément l'offre hôtelière. « En Allemagne, aux Pays-Bas, en Autriche, en Suède en Tchèque, en Hongrie et en Suisse, les établissements de 1 à 5 étoiles obéissent désormais aux mêmes règles. Les directives tiennent compte des aspirations de la clientèle internationale », a déclaré Guglielmo L. Brentel, président d'hôtellerie-suisse devant la presse. GastroSuisse, la Fédération de l'hôtellerie et de la restauration en Suisse, n'a pas tardé à réagir : « Il n'y a pas de classification hôtelière suisse : ni officielle, ni soutenue par l'Etat », écrit-elle dans un communiqué. « Il existe de nombreuses organisations, entreprises touristiques et agences de voyage qui évaluent et classent les hôtels », rappelle-t-elle. GastroSuisse perçoit par conséquent la démarche d'hôtellerie-suisse comme une « tentative inadmissible de monopoliser le symbole des étoiles pour son propre système de classification ». GastroSuisse prévient qu'elle maintiendra sa catégorisation hôtelière, adaptée aux normes internationales et vérifiée en automne 2010. Toutefois, la Fédération se bat depuis avril 2006 pour l'autorisation d'utiliser un système de catégorisation basé sur les étoiles. hôtellerie-suisse s'y opposant, elle se plaint des dommages que cette interdiction cause à la branche.

## AGENDA

### Dates d'examens

Le délai d'inscription pour les examens professionnels supérieurs dans le commerce de détail est fixé au **15 mars 2011** (le timbre de la poste fait foi). Les examens écrits pour les **économistes diplômés du commerce de détail** auront lieu les 1<sup>er</sup>, 7 et 8 septembre 2011. La taxe d'examen s'élève à 2500 frs. L'examen pour les **spécialistes du commerce de détail avec brevet** fédéral, uniquement pour les **répétants**, aura lieu le 6 septembre pour la partie écrite et du 8 au 12 octobre 2011 pour les oraux. La taxe d'examen s'élève à 1300 frs. Les inscriptions sont à envoyer à l'adresse suivante : Commission d'examen, case postale 9069, 8036 Zurich. Information : 043 243 46 76

**FISCALITÉ** - Les défis à relever en matière de réformes fiscales sont encore nombreux, mais la marge de manœuvre étroite. Point de la situation.

# Quelles réformes fiscales pour 2011 ?

Le souverain n'a pas cédé aux sirènes égalitaires de la gauche. Le 28 novembre dernier, il a rejeté par 58,5% des voix l'initiative populaire du PS «Pour des impôts justes et équitables», renforçant ainsi le fédéralisme helvétique et évitant de nouvelles charges d'impôt à l'ensemble des contribuables. Ce danger écarté, il s'agit désormais de poursuivre les efforts en vue d'améliorer les conditions-cadre fiscales des PME. Le contexte actuel, marqué par la crise financière internationale, autorise-t-il des réformes en profondeur? Quelles sont les entraves fiscales à éliminer et quels sont les défis à relever ces prochains temps? Tentative de réponse fondée sur huit constats.

**Premier constat.** Comme le montre une récente étude du cabinet d'audit PricewaterhouseCoopers (PwC) le taux d'imposition moyen des entreprises suisses s'élève à 30,1%. Ce taux, qui n'a guère varié depuis

2006, permet certes à la Suisse de sauvegarder son attrait fiscal au plan international, mais, compte tenu des réformes réalisées à l'étranger, notre pays ne cesse d'affaiblir sa position en tant que site d'implantation des entreprises.

**Deuxième constat.** Adoptée en votation populaire en février 2008, la deuxième réforme de l'imposition des sociétés, qui rend fiscalement supportable la liquidation et la transmission d'entreprises et qui atténue la double imposition des bénéfices, n'a pas encore pleinement déployé ses effets. Cette réforme en profondeur devrait être complétée par des mesures fiscales visant à encourager la création de sociétés de personnes.

**Troisième constat.** Faute d'accord avec l'UE, la troisième réforme de l'imposition des sociétés est toujours à son état embryonnaire. Les rudes négociations avec les Etats de l'UE

sont là pour nous rappeler que l'internationalisation progressive de notre politique fiscale amenuise la marge de manœuvre de nos autorités et, partant, le champ des réformes autonomes possibles.

**Quatrième constat.** Faute d'appuis politiques, la TVA «idéale» tant rêvée par l'ancien conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz n'est plus qu'une chimère. Le Conseil national a en effet décidé lors de la dernière session de renvoyer au Conseil fédéral le Module Taux unique sans exceptions, lui préférant un module à deux taux avec exceptions. Retour à la case départ donc.

**Cinquième constat.** A l'exception des velléités d'imposer les bonus des managers, les propositions de réforme fiscale actuellement examinées aux Chambres fédérales vont dans la bonne direction. Deux d'entre



elles doivent être soutenues sans réserve. L'encouragement de l'épargne logement dans l'ensemble du pays, qui permettra au plus grand nombre d'accéder à la propriété. La suppression du droit de timbre d'émission, qui est susceptible d'éliminer un dés-

avantage compétitif majeur pesant sur notre place financière, au bénéfice également des PME.

**Sixième constat.** La fiscalité est un domaine propice au lancement d'initiatives populaires à des fins électoralistes. Quel autre objectif que de recruter de nouveaux électeurs poursuit en effet l'initiative «Remplacer la TVA par un impôt sur l'énergie» que les Verts libéraux comptent lancer en juin 2011? Une telle lubie se traduira notamment par le renchérissement de l'essence de près de 1 franc par litre. Egalement obnubilé par l'échéance électorale de novembre 2011, le Parti Evangélique suisse envisage quant à lui de lancer une initiative populaire demandant d'introduire un impôt fédéral sur les successions et d'en affecter l'essentiel des recettes à l'AVS. Une telle proposition non seulement ne résout en rien les problèmes structurels de financement de l'AVS, mais fait fi de la volonté populaire qui s'est exprimée contre cette forme d'imposition dans la plupart des cantons.

**Septième constat.** Le financement des infrastructures de transport représente l'un des défis majeurs à relever ses prochaines années. Cette problématique a récemment été abordée lors des entretiens de Wattenwyl. A l'issue de cette rencontre, les participants ont reconnu que des moyens financiers supplémentaires seront nécessaires pour garantir l'entretien et la modernisation des réseaux de transport. En clair, il faut s'attendre à ce qu'à l'avenir la fiscalité vienne renchérir la mobilité des PME. Une stratégie d'endiguement doit donc être mise en place.

**Huitième constat.** Ces dernières années on assiste à la prolifération de taxes et autres redevances qui pèsent sur les PME et qui contribuent à rendre opaque notre système fiscal, car ces impôts cachés sont le plus souvent introduits par voie de règlement ou d'ordonnance, échappant ainsi au contrôle des citoyens. Pour y voir plus clair, le Conseil fédéral va présenter prochainement un indicateur de l'évolution de la charge due aux taxes et aux émoluments. Cet indicateur tant attendu doit être considéré comme un instrument de pilotage permettant à la fois de vérifier si les taxes reposent bel et bien sur base légale et d'enrayer leur multiplication.

**6 SEMAINES DE VACANCES** - A priori séduisante, l'initiative populaire de Travail.Suisse conduirait à de nouvelles charges administratives pour les PME, notamment les micro-entreprises.

## Une initiative trompeuse et populiste

Travail.Suisse a déposé en juin 2009 une initiative populaire alléchante, intitulée «6 semaines de vacances pour tous». Elle demande que la Constitution fédérale soit modifiée de manière à ce que tous les travailleurs aient droit à des vacances payées de six semaines par an au minimum. A l'issue des auditions, la Commission des affaires juridiques a recommandé au peuple et aux cantons de rejeter l'initiative populaire. Aux yeux de la majorité de la Commission, une réglementation plus générale en matière de vacances ne doit pas être inscrite dans la loi, mais doit continuer à faire l'objet de conventions entre les partenaires sociaux. Selon les différentes conventions collectives examinées, force est de constater que la réglementation actuelle en matière de vacances a fait ses preuves.

### Marge de manœuvre suffisante

L'usam a par conséquent clairement rejeté l'initiative sur les vacances de Travail.Suisse. Cette initiative est inutile et lance un mauvais signal concernant l'augmentation des coûts



Nombreuses sont les conventions collectives de travail qui prescrivent déjà cinq ou six semaines de vacances pour les collaborateurs de longue date ou les collaborateurs d'un certain âge.

de travail en Suisse. Elle conduit à de nouvelles charges administratives pour les PME, notamment les micro-entreprises. Une augmentation du nombre de jours de congé entraînerait en effet une diminution des heures de présence dans les PME, ce qui poserait problème aux petites

entreprises, tributaires des ressources de personnel. Il en ressortirait au final un affaiblissement de la place économique et de la compétitivité de nos PME. De plus, l'allongement de la durée des vacances limiterait les possibilités d'augmentation de salaire ou de réduction du temps de

travail; il n'aurait donc pas que des avantages pour les travailleurs. Les parties contractantes et les partenaires sociaux ont aujourd'hui une marge de manœuvre suffisante pour proposer des solutions plus généreuses en matière de vacances. Elles peuvent par exemple proposer des solutions sur mesure, une augmentation de salaire, une réduction de l'horaire de travail ou encore des conditions de travail favorables. Les travailleurs dans la construction, dans l'imprimerie, les arts graphiques ou encore l'horlogerie bénéficient par exemple en général de cinq semaines de vacances jusqu'à 50 ans, et de six semaines au-delà. Sans oublier de nombreux jours fériés payés qui font bénéficier les travailleurs suisses de congés supplémentaires.

### La Suisse conforme au droit international

Une étude de droit comparé montre que la Suisse n'a pas de retard à combler par rapport à l'étranger. La réglementation en vigueur permet à la Suisse de remplir toutes ses obligations de droit international, notamment les exigences posées par la convention de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les congés payés annuels. Le droit suisse correspond au droit de l'UE qui prévoit également une durée minimale de quatre semaines de congé. La Suisse n'a donc pas de retard à rattraper. Il incombe aux partenaires sociaux de trouver un accord sur la durée des vacances, dans la mesure où cette approche permet en tout état de cause une meilleure prise en compte des besoins et des contraintes propres à chaque branche.

Agathe Tobola Dreyfuss,  
secrétaire patronale usam

Marco Taddei,  
vice-directeur usam

### CONCILIER TRAVAIL ET FAMILLE AU QUOTIDIEN

Les vacances ne sont pas l'unique façon de passer plus de temps en famille: emploi à temps partiel, aménagement des horaires, vacances non payées en accord avec l'employeur sont autant de solutions possibles pour privilégier la vie familiale au quotidien. La flexibilité dans l'organisation du temps de travail est par conséquent une condition indispensable pour permettre de concilier activité professionnelle et vie familiale. Les parents se sentant pris au sérieux et écoutés dans leurs besoins feront d'autant plus preuve de

loyauté vis-à-vis de leur employeur et de motivation dans leur activité professionnelle. Selon une enquête réalisée par la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail sur les conditions de travail en Europe, 88% des personnes interrogées en Suisse trouvent que leurs horaires de travail permettent de concilier de manière satisfaisante à très satisfaisante leur vie professionnelle et leurs obligations familiales ou sociales. L'ensemble de l'enquête montre en outre que

le degré de satisfaction des Suisses par rapport à leurs conditions de travail se situe, avec 91%, au même niveau que trois pays de référence, à savoir la Norvège, l'Autriche et le Danemark (moyenne de 93%).

■ Le manuel PME «Travail et famille» édité par l'usam et l'Union patronale en partenariat avec le SECO propose des mesures pour mieux concilier travail et vie familiale. Il peut être téléchargé sur:

[www.seco.admin.ch/themen/00385/02021](http://www.seco.admin.ch/themen/00385/02021)

« **STOP À LA BUREAUCRATIE !** » – L'initiative lancée par le PLR déclare la guerre aux règlements, taxes et interdictions. Elle s'adresse tout particulièrement aux PME et mérite donc d'être soutenue.

# usam-PLR: même combat

Le PLR lance ces jours-ci une initiative populaire visant à enrayer le fléau de la bureaucratie. Enfin un parti politique qui part en croisade contre le fouillis de lois, ordonnances et autres règlements qui empoisonnent la vie des entrepreneurs et des citoyens. Pour les libéraux-radicaux le salut passe par l'inscription d'une nouvelle disposition dans la constitution fédérale. L'objectif est multiple: moins de normes légales, mais de meilleure qualité, aisément compréhensibles par tout à chacun et simplement applicables. Noble combat, qui mérite notre soutien car il s'adresse en premier lieu aux PME.

## L'affaire de tous

Cette initiative s'inscrit dans le sillage de la résolution adoptée le 28 mai 2010 par le Congrès suisse des arts et métiers, qui demande une réduction des coûts de la réglementation de 10 milliards de francs d'ici à 2018. Cet objectif ambitieux appelle à une large alliance entre associations économiques et partis politiques, toutes couleurs confondues. Pourvoyeuse de croissance et d'emplois, la réduction de la bureaucratie est en effet l'affaire de tous, même du conseiller national Joseph Zisyadis qui vient de déposer une initiative parlementaire intitulée «Stop à la bureaucratie!», calquée en tous points sur l'initiative populaire du PLR.

Domage que, à l'instar d'une majorité de ses collègues du Conseil national, le popiste vaudois ait refusé de soutenir le projet de simplification de la TVA instituant un taux unique et éliminant de nombreuses exceptions. Cette réforme aurait engendré un allègement substantiel des charges administratives des entreprises assujetties, estimé à quelques 300 millions de francs par an. Quelle occasion manquée!



*Mettre un terme au « monstre bureaucratique » qui oppresse les PME: tel est l'objectif de l'initiative du PLR «Stop à la bureaucratie!».*

## Une action organisée

En insufflant le réflexe anti-bureaucratique dans la machinerie étatique, l'initiative du PLR vient idéalement compléter et renforcer l'action de l'Union suisse des arts et métiers usam pour minimiser les coûts de la réglementation et qui, à l'heure actuelle, s'articule autour de trois axes: ■ L'usam présentera d'ici peu des mesures concrètes pour réduire les charges bureaucratiques dans les domaines du droit du travail, des assurances sociales et de l'hygiène des denrées alimentaires. Une étude réalisée au début de 2010 par la société d'audit KPMG sur mandat de l'usam montre que dans ces trois domaines, les coûts de la réglementation que

doivent supporter les PME s'élèvent à 4 milliards de francs.

■ En réponse au postulat Fournier «Mesure des coûts de la réglementation» adopté par le Conseil des Etats en septembre 2010, le SECO envisage, en collaboration avec l'usam, d'examiner de près cinq domaines prioritaires: droit de la construction, droit de l'environnement, statistiques, formation professionnelle et procédures douanières. Cette démarche vise à identifier les réglementations les plus coûteuses, puis à réduire les charges qui grèvent les entreprises.

■ L'usam soumettra prochainement au nouveau chef du Département de l'économie ses propositions afin que le Forum PME, une commission

d'experts mixte (composée de représentants de l'administration fédérale et de l'économie), qui a pour mission d'examiner les projets de lois et d'ordonnance dans l'optique des PME, se concentre sur les coûts de la réglementation. Le Forum PME doit pouvoir renvoyer des projets aux autorités en les chargeant de les remanier lorsqu'ils engendrent des charges administratives supplémentaires pour les PME.

*Marco Taddei,  
vice-directeur usam*

## LIENS

[www.sgv-usam.ch](http://www.sgv-usam.ch)  
[www.stop-a-la-bureaucratie.ch](http://www.stop-a-la-bureaucratie.ch)

**POLITIQUE AGRICOLE** – Il existe parfois des conflits d'intérêt entre les arts et métiers et l'agriculture, particulièrement lorsque les activités des agriculteurs s'éloignent de leur métier de base.

## Pour une cohabitation équitable

L'agriculture et les entreprises artisanales du secteur alimentaire dépendent étroitement l'une de l'autre. Ces nombreuses similitudes et aspects positifs n'empêchent pas quelques zones de friction. Ceci tout particulièrement lorsque les agriculteurs se mettent à produire des denrées alimentaires en parallèle de leur activité principale, dans l'optique d'améliorer leur revenu. L'Union suisse des arts et métiers usam est favorable à une agriculture performante en Suisse. Les valeurs communes des arts et métiers et de l'agriculture sont nombreuses: leurs structures sont similaires car généralement petites, leur apport économique est important pour la région et leur investissement n'est pas rémunéré par des salaires excessifs. Au sens de l'art. 104 de la Constitution, il est important que la Suisse dispose d'une agriculture performante. Toutefois cet article ne doit pas être interprété trop largement et déboucher sur une intervention étatique exagérée.

## Plusieurs zones de conflit

La frontière entre les arts et métiers et l'agriculture est parfois sujette à des



*Le risque qu'il y est distorsion de la concurrence existe à partir du moment où les agriculteurs pratiquent des activités propres aux arts et métiers.*

zones de frictions. Car il est souvent difficile de définir où finit l'agriculture et où commencent les arts et métiers. Les relations sont harmonieuses tant que les agriculteurs se concentrent sur leur branche, soit la production de denrées alimentaires. Mais il y a un risque de distorsion de la concurrence au détriment des arts

et métiers à partir du moment où ils quittent ce secteur d'activité et se mettent à pratiquer des activités annexes touchant aux arts et métiers. Les agriculteurs bénéficient d'un sol bon marché et de divers soutiens étatiques. Ces financements directs peuvent être investis dans des infrastructures annexes destinées à des

activités parallèles, souvent concurrentes vis-à-vis des PME.

## Réduction des inégalités

Dans ses objectifs 2010-2014, l'usam demande une réduction des inégalités de traitement entre les PME et l'agriculture. Dans le cadre d'un groupe de travail, l'usam a rédigé un résumé qui démontre à quel point le législateur avantage l'agriculture par rapport aux arts et métiers, que ce soit dans le domaine de la fiscalité, de l'aménagement du territoire, du droit de l'environnement, des réglementations en matière de denrées alimentaires, des crédits d'investissement ou encore du droit du travail. L'usam exige par conséquent une harmonisation des conditions de concurrence et que les entreprises artisanales du secteur alimentaire bénéficient d'allègements administratifs. Fin janvier, le Comité directeur de l'usam adoptera une prise de position à ce sujet qui vise à des améliorations concrètes et rapides dans ce domaine.

*Rudolf Horber,  
chef économiste usam*

## EN BREF

### TOO BIG TO FAIL

## Dans l'intérêt des PME

L'Union suisse des arts et métiers usam salue les mesures sévères et complètes pour limiter les risques du too big to fail proposées par le Conseil fédéral. Les PME, qui en cas de faillite ne peuvent compter sur aucune aide de l'Etat, ne seront ainsi plus pénalisées. «Il faut empêcher par tous les moyens que le «cas UBS» ne se répète et que l'Etat ne doive à nouveau utiliser des fonds publics pour sauver des banques d'importance systémique. Les quelque 300 000 PME de notre pays, qui ont également souffert de la crise, ne l'accepteraient pas», déclare Hans-Ulrich Bigler, directeur de l'usam. Pour éviter de possibles conséquences négatives sur notre place financière, l'usam attend de la Suisse «qu'elle s'engage au sein des organismes internationaux, afin que des règles aussi sévères et complètes soient mises en place pour les grandes banques étrangères». L'organisation faitière s'oppose à l'introduction de mesures supplémentaires, en particulier une réglementation touchant les systèmes de rémunération des banques. Elle accepte en revanche que le Conseil fédéral puisse ordonner des modifications du système de rémunération dans le cas où, malgré les efforts entrepris, une banque d'importance systémique aurait quand même besoin du soutien de la Confédération.

### FONDS D'INFRASTRUCTURES

## 1,84 milliard pour le rail

L'an prochain les usagers de la route continueront de payer leur infrastructure routière ainsi qu'une bonne partie de la nouvelle infrastructure ferroviaire. Les recettes totales budgétisées et estimées de la Confédération au titre des impôts routiers et automobiles se montent en 2011 à un peu plus de 9 milliards de francs. Selon les estimations de la Fédération routière suisse route-suisse, la Confédération disposera l'an prochain de quelque 9,54 milliards de francs réunis par les usagers de la route. Cette somme est répartie de la manière suivante: 38,5% (3,67 milliards) les dépenses générales de l'Etat; 33,5% (3,09 milliards) pour les tâches routières d'entretien, d'exploitation et d'aménagement des routes nationales; 19,3% (1,84 milliard) pour le financement des grands projets ferroviaires, l'infrastructure ferroviaire des agglomérations et pour lesdits «coûts non couverts du trafic lourd»; 4,9% (468 millions) pour les cantons au titre de participation au produit de la RPLP; un peu moins de 4% pour la protection de l'environnement, la recherche et l'administration (170 millions à chaque fois). Les 1,84 milliard de francs destiné au rail prouve une nouvelle fois que les usagers des routes ne financent pas uniquement l'infrastructure routière à proprement parler, mais qu'ils contribuent également largement à la mise en place de nouvelles infrastructures ferroviaires.

### ZONES ENVIRONNEMENTALES

## Une solution inefficace

Alors que le Parlement a biffé tout projet de péage urbain du programme de législature, le Conseil fédéral veut fixer un cadre juridique permettant d'instaurer des zones environnementales dans les villes suisses. Les villes et les cantons intéressés pourraient donc interdire, dans des zones bien définies, certains véhicules automobiles dont les émissions polluantes sont particulièrement élevées. L'Union suisse des arts et métiers rejette catégoriquement cette idée: «Elle est source d'inégalité et son efficacité est tout sauf prouvée. Elle est en outre incompatible avec la législation en vigueur», affirme Hans-Ulrich Bigler, directeur de l'usam. De nombreuses organisations et associations ont également exprimé leur refus dans le cadre de la procédure d'audition qui s'est terminée fin novembre 2010. «Les commerces et les entreprises artisanales qui travaillent dans les centres-villes vivent de l'attractivité de ces derniers et, partant, de leur accessibilité. Des zones environnementales nuiraient à l'économie des centres-villes et engendreraient d'importants coûts de mise en œuvre», argumente la Communauté d'intérêts pour le trafic des centres-villes (CITCV). Quant au Centre patronal, il se réfère à deux études réalisées en Allemagne qui remettent en cause l'efficacité de ces zones.

**COÛTS DE LA SANTÉ** - Réduire la durée de perception des indemnités journalières en rendant aux chômeurs victimes d'accidents leur capacité de s'intégrer sur le marché du travail: tel est l'objectif visé par la Suva et le SECO à travers un projet commun.

# Accélérer la réintégration professionnelle des chômeurs victimes d'accidents

En 2009, la Suva a enregistré plus de 15 000 accidents de personnes au chômage, un nombre qui augmentera encore cette année. Outre les souffrances humaines qu'ils impliquent, ces accidents engendrent des coûts considérables. Durant la dernière décennie, la Suva a dépensé en moyenne 136 millions de francs par an en frais de traitement, indemnités journalières et rentes dans l'assurance-accidents des chômeurs (AAC).

## Les accidents des chômeurs sont plus coûteux

En cas d'accident, le fait qu'une personne travaille ou soit sans emploi a des incidences financières différentes. Non pas que les chômeurs subissent des accidents plus graves ou que le risque d'être victime d'un accident soit plus élevé pour eux que pour un actif. Mais après un accident, les chômeurs sont dans l'incapacité de travailler pendant une période

une fois et demie plus longue, et ils perçoivent des indemnités journalières pendant 69 jours en moyenne (actifs: 44 jours). Le risque de se retrouver avec une rente d'invalidité est même deux fois plus élevé pour les chômeurs, la proportion étant de neuf rentes pour 1000 accidents, contre quatre rentes pour 1000 accidents pour les actifs. Il en résulte que l'accident d'un chômeur coûte en moyenne 8300 francs, soit près du double de celui d'une personne exerçant une activité professionnelle (4800 francs).

## Suva, SECO et ORP agissent en commun

La réintégration professionnelle des chômeurs victimes d'accidents peut être accélérée en prenant des mesures appropriées. C'est pourquoi la Suva intensifie ses efforts de réinsertion, qui sont étroitement coordonnés avec le SECO et les offices régionaux



En tant que chômeur, il y a plus de risques qu'en cas d'accident, les coûts soient plus élevés.

## LES ACCIDENTS DES CHÔMEURS SONT PLUS CÔUTEUX

Chiffres-clés de l'assurance-accidents des chômeurs (moyenne des années 2000-2004)\*

	Accidents durant les loisirs (ensemble des assureurs)	Assurance-accidents des chômeurs
Proportion de cas avec indemnités journalières, en %	37	49
Jours indemnisés par cas	44	69
Risque d'accident pour 1000 travailleurs à plein temps	126	115
Rentes d'invalidité fixées pour 1000 accidents	4	9
Coûts par cas en CHF	4800	8300

\* Depuis 1996, toutes les personnes ayant droit à une indemnité de chômage sont automatiquement assurées à la Suva contre les accidents.

**RISQUE D'ACCIDENT** - Une enquête de la Suva montre que la probabilité de se blesser est plus élevée le lundi matin.

## Gare au lundi matin!

Chaque jour de la semaine, la Suva enregistre environ 700 accidents professionnels répartis de manière irrégulière sur la journée. La fréquence des accidents dépend de l'heure, mais aussi du jour de la semaine. Le risque de se blesser est en effet particulièrement élevé le lundi matin: entre 6h et 10h, les accidents professionnels y sont beaucoup plus fréquents que les autres jours de la semaine et ils augmentent même de 40% entre 7h et 8h. C'est ce qu'a révélé une enquête de la Suva sur les accidents subis entre 1999 et 2008 par ses assurés, soit environ la moitié de la population active suisse.

### Des accidents aussi à la maison

Alors que les premières heures de travail du lundi matin sont les plus dangereuses, la différence par rapport aux autres jours de la semaine s'estompe très nettement après dix heures. On peut en déduire que ce n'est pas le nombre de personnes exposées, mais bien le risque en soi qui détermine cette flambée d'accidents. Le risque d'être victime d'un accident professionnel est le plus élevé entre 7h et 8h, c'est-à-dire juste après le début du travail. L'une des explications du phénomène réside peut-être dans le fait que les travailleurs ac-

*Les chutes et les faux pas constituent la cause d'accident la plus fréquente, que ce soit au travail, à la maison ou sur le chemin du travail.*



complissent des travaux plus dangereux au début de la semaine. Mais la statistique contredit cette hypothèse et montre qu'il se produit, le lundi matin, autant d'accidents sur le lieu de travail que durant les loisirs. La «malédiction du lundi matin» touche sans distinction les hommes et les femmes de tout âge, que ce soit à la maison, au travail ou sur le chemin du travail. Les accidents dus aux faux pas et aux chutes augmentent de 80 à 90% entre 6h et 8h le lundi matin.

### Conséquence du manque de sommeil?

Le professeur Jürgen Zulley du Centre de médecine du sommeil de Regensburg en Allemagne apporte une explication scientifique plausible à la recrudescence des accidents du lundi matin. Il estime que la cause réside dans le décalage de l'horloge interne. De nombreuses personnes

modifient en effet leur rythme de sommeil en fin de semaine et se lèvent trop tôt le lundi matin, fatiguées et sans énergie. Pour éviter d'être victime du «phénomène du lundi», le professeur recommande de maintenir le rythme habituel de sommeil en fin de semaine en se couchant et se levant plus ou moins aux mêmes heures que durant les jours de travail. Il semble néanmoins difficile d'attendre des gens qu'ils suivent ce conseil. Par conséquent, il est recommandé de faire preuve d'une grande prudence pour éviter de se blesser au début de la semaine. Les accidents dus à des chutes et des faux pas causent 300 000 accidents par an en Suisse. A eux seuls, les accidents des personnes actives coûtent aux assureurs-accidents environ un milliard de francs par an. Deux rentes d'invalidité sur cinq sont imputables aux chutes et faux pas.

de placement (ORP). Pour la Suva, il est primordial qu'elle soit informée le plus tôt possible de l'accident et puisse identifier rapidement les personnes qui requièrent un suivi intensif. C'est la seule manière d'engager suffisamment tôt des mesures prometteuses. Il est également important que les chômeurs sachent parfaitement quelles possibilités leur sont

offertes et à qui s'adresser après un accident. Aussi les chômeurs sont-ils sensibilisés à la nécessité de contacter la Suva dès que possible après un accident. Dans la région couverte par le projet, ces personnes reçoivent une carte d'appels d'urgence au format carte de crédit indiquant où annoncer un accident.

Les médecins, notamment les médecins de famille, jouent également un rôle décisif pour une réintégration optimale. Le médecin de famille est en général le premier interlocuteur de la personne accidentée, et c'est lui qui la connaît le mieux. Il importe donc de sensibiliser plus largement les prestataires de soins médicaux de base aux exigences spécifiques des personnes au chômage.

### Deux ans à l'essai

Les agences Suva Aarau, Genève et Linth (Ziegelbrücke) participent au projet-pilote d'amélioration de l'intégration des chômeurs victimes d'accidents, qui s'étalera sur deux ans. Chacune est dotée d'un poste à temps partiel supplémentaire pour un spécialiste accidents ou un médecin d'agence. La Suva et le SECO se partagent les coûts du projet, qui s'élèvent à 2 millions de francs. L'amélioration du suivi doit permettre de réduire d'environ 10%, soit de 5 millions de francs, le coût annuel des indemnités journalières, qui avoisine 50 millions. Cela aura un impact positif sur les primes dans l'assurance-accidents des chômeurs.

C'est là qu'intervient aussi la méthode de suivi des cas de la Suva, qui a fait ses preuves. Des collaborateurs spécialement formés assurent un suivi intensif des victimes d'accidents dont la réinsertion risque d'être problématique. Pour les cas les plus graves, à savoir les personnes qui, après un accident, se trouvent plongées dans une situation professionnelle, familiale et sociale particulièrement difficile, la Suva opère depuis 2003 avec des gestionnaires de cas (Case Managers). Passés depuis à 120 personnes en nombre, ces spécialistes assistent bon an mal an

quelque 4000 victimes d'accidents et les accompagnent tout au long de leur retour dans le monde du travail. Le résultat est enviable: depuis l'instauration de cette méthode appelée «New Case Management», le nombre de rentes nouvelles servies par la Suva a baissé d'environ 40%. Les coûts ont diminué dans la même proportion, ce qui s'est traduit ces dernières années par des réductions de primes pour les entreprises assurées à la Suva.

### Le salut est dans l'activité physique

Les chômeurs bougent moins que les actifs. Or, diverses études ont montré que les personnes qui font de l'exercice ont moins d'accidents professionnels et sont moins longtemps absentes après un tel accident. De surcroît, une activité sportive d'endurance, même légère, favorise le bien-être physique et psychique. Aussi la Suva et le SECO envisagent-ils un programme d'activité physique spécial pour une phase ultérieure. Le but est, d'une part, de lutter contre le manque d'activité physique et, d'autre part, de permettre aux chômeurs de structurer leur quotidien tout en ayant des contacts sociaux.

Les mesures de promotion de l'exercice physique sont gratifiantes, à l'instar des efforts déployés par un certain nombre d'entreprises dans ce domaine. Sachant que quatre absences sur cinq font suite non pas à un accident, mais à la maladie, il vaut la peine pour elles d'investir dans des mesures de promotion de la santé et de l'activité physique. C'est ce que prouvent les chiffres des entreprises qui se sont préoccupées activement de ce problème et ont mis en œuvre des mesures concrètes: l'an dernier, Victorinox, Lindt und Sprüngli, Mettler-Toledo et Schwendimann SA ont été récompensées pour leurs projets exemplaires de promotion de la santé et de l'activité physique en entreprise lors du Forum national de discussion sur les troubles de la santé associés au travail.

**GESTION DU TEMPS** – Voici quelques conseils simples pour gagner en temps et en efficacité dans ses tâches quotidiennes.

# Comment gagner du temps

Mieux gérer son temps pourrait figurer parmi les bonnes résolutions pour la nouvelle année. Qui n'a jamais rêvé de disposer d'une heure supplémentaire au quotidien pour terminer une tâche urgente, avancer des projets importants et au final, rentrer chez soi plus tôt et plus détendu? Une bonne planification de sa journée de travail, des efforts d'organisation et quelques astuces permettront de grappiller ces minutes précieuses qui font souvent défaut en fin de journée.

**Arriver plus tôt au bureau pour travailler au calme:** arriver au bureau avant la plupart de ses collaborateurs permet d'avancer ses dossiers au calme et sans être dérangé par des coups de téléphone.

**Bien ranger son bureau:** un bureau rangé et ordonné aide à structurer sa pensée et donc à gagner en efficacité. C'est aussi un moyen sûr de retrouver ses documents rapidement.

**Planifier ses tâches:** réfléchir quelques minutes aux tâches à effectuer permet d'évaluer la masse de travail, mais aussi d'identifier les tâches prioritaires. Il est conseillé de traiter en début de journée les dossiers les plus urgents et ceux qui nécessitent une forte concentration. L'utilisation d'agendas électroniques – mobile ou sur l'ordinateur – permet de réguler sa journée par tâche et de ne rien oublier grâce au système d'alerte.

**Prévoir les imprévus:** il serait illusoire de penser que, malgré tous nos efforts, la journée de travail va se dérouler précisément comme nous l'avons prévu. C'est pourquoi il faut savoir se dégager une certaine marge dans la journée, une heure de battement qui permettra de caser ici et là les aléas du quotidien.



Prendre quelques minutes pour lister les tâches à effectuer permet de gagner du temps par la suite.

**Organiser sa messagerie électronique:** prendre un peu de temps pour organiser sa boîte mails permet de gagner un temps précieux. La meilleure solution est de créer des répertoires thématiques et des dossiers selon leurs priorités. Le classement des courriels peut également devenir systématique grâce à un système de couleur : en rouge les collaborateurs, en vert les newsletters, en orange les fournisseurs.

**Ouvrir sa boîte mail deux à trois fois par jour seulement:** il est tentant de répondre dans la minute aux courriels reçus. Cette tendance se révèle toutefois extrêmement chronophage. La solution est de garder fermée sa boîte e-mail pour ne l'ouvrir qu'à heure fixe, deux ou trois fois dans

la journée. Cette astuce devrait vous permettre de rester maître de votre emploi du temps et de maintenir votre niveau de concentration.

**Formaliser les échanges avec ses collaborateurs:** les sollicitations de ses collaborateurs peuvent perturber le rythme de travail. Pour ce faire, il est possible de communiquer clairement le moment où l'on ne souhaite pas être dérangé: un post-it sur sa porte, convenir d'une plage horaire «silencieuse» ou indiquer sa préférence pour le courriel plutôt que le téléphone.

**Se tenir au temps fixé pour les réunions:** pour éviter que les réunions s'éternisent, il est conseillé bien préparer sa séance et de respecter l'ordre du jour. Vous veillerez à bien minu-

ter chaque thématique abordée et à limiter au besoin le temps imparti à chaque intervention.

**Fixer ses rendez-vous extérieurs en début ou fin de journée:** se déplacer pour un rendez-vous en cours de journée est automatiquement source de perte de temps. La meilleure solution est de programmer ces rencontres en début ou en fin de journée pour limiter les trajets et éviter d'être interrompu dans son travail.

**Décaler ses horaires pour la pause de midi:** essayer de cibler des horaires de moindre affluence pour la pause de midi permet de gagner du temps, mais aussi de manger au calme. Il suffit souvent de décaler sa pause de 30 minutes.

## CONSEIL JURIDIQUE

### MOBBING ET CONFLIT DE TRAVAIL

## Harcèlement psychologique justifié?

*Un employé entretient une relation difficile avec son employeur, caractérisée notamment par de vifs échanges verbaux. La confrontation de deux fortes personnalités mène à la détérioration des rapports de travail. L'employé dit avoir subi un harcèlement psychologique et une volonté de son employeur de l'isoler (et donc de le mobber), de l'anéantir professionnellement et de l'avoir ainsi poussé à la démission. Cette plainte se justifie-t-elle?*

L'employé invoque dans ce cas une violation de l'art. 328 al. 1 CO qui prohibe, en droit privé, les actes de mobbing. En vertu de cette disposition, l'employeur protège et respecte, dans les rapports de travail, la personnalité du travailleur; il manifeste les égards voulus pour sa santé et veille au maintien de sa moralité. Le mobbing est généralement difficile à prouver, si bien qu'il faut savoir admettre son existence sur la base d'un faisceau d'indices convergents, mais aussi garder à l'esprit qu'il peut n'être qu'imaginaire, sinon même être allégué abusivement pour tenter de se protéger contre des remarques et mesures pouvant être justifiées.

Le harcèlement psychologique, appelé aussi mobbing, se définit comme un enchaînement de propos et/ou d'agissements hostiles, répétés fréquemment pendant une période assez longue, par lesquels un ou plusieurs individus cherchent à isoler, à marginaliser, voire à exclure une personne sur son lieu de travail. La victime est souvent placée dans une situation où chaque acte pris individuellement, auquel un témoin a pu assister, peut éventuellement être considéré comme supportable alors que l'ensemble des agissements constitue une déstabilisation de la personnalité, poussée jusqu'à l'élimination professionnelle de la personne.

Il n'y a toutefois pas harcèlement psychologique du seul fait qu'un conflit existe dans les relations professionnelles, ni d'une mauvaise ambiance de travail, ni du fait qu'un membre du personnel serait invité – même de façon pressante, répétée, au besoin sous la menace de sanctions disciplinaires ou d'une procédure de licenciement – à se conformer à ses obligations résultant du rapport de travail, ou encore du fait qu'un supérieur hiérarchique n'aurait pas satisfait pleinement et toujours aux devoirs qui lui incombent à l'égard de ses collaborateurs. Dans notre cas, le conflit résultant de la relation de travail n'a pas été apprécié de façon telle que les faits retenus permettent de conclure que l'employé ait été victime de mobbing.

Agathe Tobola Dreyfuss

**SERVICE D'ACCREDITATION** – L'accréditation augmente la sécurité et la qualité des produits et services suisses.

## L'accréditation, une preuve de confiance

L'objectif de l'accréditation est de mettre à disposition de l'économie et de la société un ensemble d'organismes d'évaluation de la conformité efficaces et de haute qualité. Elle concerne les laboratoires, les organismes d'inspection ainsi que les organismes de certification. Il s'agit d'un système d'importance nationale et internationale. National, car il repose sur le réseau d'organisme d'essai et d'évaluation de la conformité qu'il constitue en toute transparence, pour promouvoir la place économique suisse. International, car il fournit les bases des conventions interétatiques visant à éliminer les entraves techniques au commerce. En Suisse, cette tâche incombe au Service d'accréditation suisse (SAS), fondé en 1991. Le SAS est rattaché au Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). La demande de prestations de service du SAS ne cesse d'augmenter, à raison d'environ 30 nouvelles demandes d'accréditation par année. En comparaison internationale, la Suisse dispose aujourd'hui d'une solide infrastructure de plus de 730 organismes d'essai, d'inspection



*L'accréditation atteste la compétence d'un organisme à effectuer un service défini de manière compétente, fiable et efficace.*

et de certification accrédités. Sans ces organismes, il ne serait guère possible de développer des produits complexes, des services spécialisés, ainsi que de promouvoir le commerce

international. Cette forte densité attestée des exigences élevées imposées aux produits et services suisses, ainsi que de la qualité de la place économique suisse.

L'économie peut compter aujourd'hui sur des mesures d'accréditations de confiance. Sur le plan européen, l'UE a également tenu compte de cette évolution en rédigeant une nouvelle directive qui fixe les prescriptions relatives à l'accréditation et à la surveillance du marché dans le contexte de la commercialisation des produits. Parallèlement, la communauté internationale ainsi que la Suisse ont développé une série de nouveaux concepts pour l'évaluation de la conformité. Le SAS a établi il y a quelques années déjà des règles conformes aux exigences internationales pour le développement de la certification de systèmes de management et de spécifications de produits.

Si vous désirez être régulièrement (deux fois par an) informé des évolutions de l'accréditation en Suisse, vous pouvez vous abonner au e-forum du SAS via l'onglet «publications» (newsletter gratuite).

**Plus d'infos**  
www.sas.ch

## ASTUCE

### Plus de sécurité en ligne

67% des sociétés liées à Internet ne sont pas en mesure d'affronter une cybercriminalité. C'est le constat qu'a établi le récent rapport de l'Observatoire de la sécurité destiné aux PME «Netobservatory». Né en mars 2009 d'une collaboration de l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg avec deux leaders internationaux de la sécurité informatique (Dreamlab Technologies AG à Berne et OS Objectif Sécurité SA à Gland), Netobservatory s'adresse tout particulièrement aux PME ainsi qu'aux associations et autres organisations de petites tailles. Bien que très exposées aux nouveaux dangers de la cybercriminalité, elles ne sont généralement pas en mesure d'assurer elles-mêmes le suivi et de réagir à temps aux attaques. Afin de renforcer leur sécurité informatique, Netobservatory mettra sur le marché des solutions payantes dès le printemps prochain: rapports informatiques génériques sur les menaces, mise en place d'une surveillance individuelle ou encore audits ciblés sur les attaques cybercriminelles. Autant de solutions qui visent à détecter toutes activités suspectes et à évaluer les risques d'intrusion.

**Conférence publique** le 25 janvier à 16h à l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg.

**Plus d'infos**  
www.infosystems-security.ch/netobservatory

**CINÉMA INDÉPENDANT** - Depuis 1999, la commune de Bex compte à nouveau un cinéma. Onze ans après son ouverture, le cinéma Grain d'Sel doit faire face à un tournant décisif: la concurrence des multiplex et le passage au numérique.

# Le temps des bobines est bientôt révolu

Redonner de la saveur à la vie culturelle locale. C'est le défi qu'a relevé un groupe d'amis de la région de Bex en fondant le cinéma Grain d'Sel en 1999. Autrefois salle à manger-théâtre rattaché à un hôtel-restaurant, le bâtiment a abrité pendant une quarantaine d'années le cinéma Rex, jusqu'à sa fermeture en 1988. Depuis sa renaissance, le cinéma offre à son public une programmation variée, alternant entre films grand public et films d'auteurs ou documentaires. Les belles années à son actif n'empêchent pas le cinéma Grain d'Sel de se soucier de son avenir. Comme la plupart des cinémas de son envergure, il est de plus en plus difficile de faire face à la généralisation des salles multiplex et le passage au numérique.

## Tractations administratives

Il en aura fallu de la patience et de la persévérance pour rendre à Bex son cinéma d'antan. Après la fermeture du Rex, il ne reste qu'un vaste volume vide d'environ 1500 m<sup>3</sup>. Après un projet de centre commercial avorté, un comité se forme sous l'impulsion de Michel Baeriswyl à l'automne 1995 dans l'optique de réaliser un cinéma. Le comité se réunit régulièrement durant quatre ans. Il mène de front recherche de fonds, structuration juridique et études techniques. «Pendant cette période, nous n'étions jamais sûrs que notre projet aboutirait, alternant bonnes et mauvaises nouvelles», raconte Blaise Bataillard, responsable de l'exploitation, qui fait partie de l'aventure depuis ses débuts.

Après de longues négociations, les initiateurs du projet acquièrent le bâtiment pour le quart du prix initial. Au printemps 1999, les travaux peuvent enfin commencer. Afin de bénéficier de subventions du canton, le comité suggère à la commune de devenir propriétaire des murs et de lui offrir, en contrepartie, un endroit pouvant servir d'aula scolaire ou de salle de représentation. Grâce à cet arrangement, aux dons de la Loterie Romande et de quelques donateurs, aux parts sociales des coopérateurs et au prêt LIM sans intérêt, le projet du cinéma de Bex peut enfin voir le jour. Entièrement construit à neuf pour un investissement d'un million de francs, le cinéma abrite une salle de 130 places, équipée d'une infrastructure sonore performante. «Nous avons choisi des sièges confortables, avec des espaces généreux entre eux et disposés de façon à ce que la visibilité de chacun soit dégagée. Nous avons même quelques sièges doubles pour les amoureux», indique Blaise Bataillard.



Dominique Athanasiadès, Blaise Bataillard et Danielle Décaillet (de g. à dr.) font partie du comité du cinéma Grain d'Sel de Bex depuis ses débuts.

## Des amateurs devenus pros

L'inauguration du cinéma a lieu le 30 octobre 1999. L'endroit se veut convivial et propice à l'échange. La présence d'une cinquantaine de personnes, pour la plupart bénévoles, contribue à cette atmosphère chaleureuse appréciée de la clientèle. Un groupe programmation, des coordinateurs, des projectionnistes, des caissiers: tout ce petit monde est géré comme une entreprise. Sans oublier les comptes à tenir, les contacts avec les distributeurs et les questions de logistique. «Nous étions de vrais amateurs au début!» se souvient Danielle Décaillet amusée. «Le fonctionnement des coulisses du 7<sup>e</sup> art était un vrai mystère. Aucun d'entre nous n'avait de contacts avec les milieux culturels ou du cinéma en particulier. Nous nous sommes donc inspirés d'autres cinémas de campagne comme celui de Tramelan pour démarrer», ajoute Blaise Bataillard. Organisé en coopérative, le cinéma Grain d'Sel bénéficie d'un important soutien des habitants de la région. A ce jour, quelque 1020 parts sociales à 100 frs ont été souscrites.

Mais le cinéma de Bex ne pourrait être ce qu'il est sans le parrainage d'un acteur décisif, Miguel Stucky.

Alors patron du groupe romand de cinémas Métrociné, il donne l'impulsion nécessaire à la mise en place logistique du projet. Une collaboration qui se poursuit aujourd'hui encore, malgré le rachat du groupe par Europlex puis Pathé. «Le groupe Pathé, qui fait office d'intermédiaire entre notre cinéma et les distributeurs. Les copies étant peu nombreuses, ce soutien nous permet d'obtenir plus facilement certains films, notamment les dernières sorties», relève Danielle Décaillet. Afin d'avoir davantage de poids vis-à-vis des grands distributeurs, le cinéma Grain d'Sel est affilié à deux autres cinémas de campagne, le Rex à Aubonne et le Sirius à Châtel-St-Denis.

## Une programmation pour tous les goûts

Tous les quinze jours, trois personnes se réunissent pour établir la liste des films à commander: «Nous nous efforçons de trouver un juste équilibre entre des films grand public et des films d'auteur. Les deux genres se complètent et sont nécessaires à la survie du cinéma», estime Danielle Décaillet, responsable de la programmation. Les films à l'affiche changent chaque semaine à Bex. Et, un lundi et un mardi sur deux, le groupe programmation propose les «documentaires du lundi» et les «toiles du mardi», une sélection de films d'auteur ou de films venus d'ailleurs. «Ce panachage de films «en marge» est un vrai régal pour nous», confie Danielle Décaillet. Cette offre pour cinéphiles a d'ailleurs conquis un public fidèle, prêt à soutenir le petit cinéma de proximité qu'offre le cinéma de Bex.

## Nombre d'entrées en baisse

Mais malgré les efforts du comité pour garantir l'attrait de son établissement, le cinéma Grain d'Sel n'échappe pas aux difficultés structurelles qui touchent la branche. Les exploitants et distributeurs de film se trouvent confrontés à un tournant, qui rappelle la transition du muet au sonore ou du noir-blanc à la couleur. Les petites salles subissent la concurrence des multiplex, mais aussi le

passage, coûteux, au numérique. Le cinéma Grain d'Sel ne fait pas exception: «Le nombre d'entrées n'a cessé de diminuer», relève Dominique Athanasiadès, qui s'occupe de la gestion. Le cinéma comptabilise entre 12 000 et 13 000 entrées durant les premières années de l'exploitation, puis atteint, en 2004, le nombre record de 17 000 entrées. L'année 2010 se clora, a priori, avec environ 10 000 entrées. «Ce sont surtout les jeunes – une importante clientèle – qui préfèrent se rendre vers les plus grandes structures qui offrent des premières vision. Cette manière de fonctionner n'est pas forcément compatible avec un cinéma comme le nôtre, puisque nous ne disposons pas toujours des films au moment de leur sortie officielle», explique Danielle Décaillet.

## Un investissement coûteux

Outre ces nouveaux modes de consommation, le cinéma Grain d'Sel doit faire face à un nouveau défi: le passage au numérique. «Même si notre matériel pourrait servir durant encore 25 ans, nous n'avons pas tellement d'autre choix. Les films ne seront bientôt disponibles que sur ce support. Si nous ne suivons pas cette tendance, nous pouvons fermer le cinéma», observe, non sans mélancolie, Blaise Bataillard. Cette transition technique représente un coût important: environ 160 000 frs dont 20 000 frs pour la 3D. L'investissement implique non seulement l'acquisition du matériel technique, mais aussi le changement de l'écran et l'équipement d'une climatisation. Comme pour la plupart des petites salles de cinéma, cette dépense est impossible à assumer seul. La commune de Bex va donc soumettre au Conseil communal une demande de crédit pour une partie du financement du numérique. Des discussions sont également en cours à l'Office fédéral de la culture pour aider financièrement les salles. Au niveau cantonal, la Fondation vaudoise coordonne les demandes des exploitants pour obtenir une subvention de la part de la Loterie Romande.

Ce n'est pas pour autant que le comité du cinéma Grain d'Sel attend les bras croisés. Sachant qu'il faut

compter sept à huit mois pour que soit livré le matériel numérique, il est préférable de réunir suffisamment tôt les fonds nécessaires à son financement. Les membres du comité ont déjà entrepris des démarches auprès des coopérateurs et obtenu plus de 400 promesses de souscription. La preuve que les habitants du Chablais sont attachés à cette petite salle de cinéma et qu'ils ne sont pas prêts à assister à un baisser du rideau définitif.

Laetitia Bongard

## SITUATION DU CINÉMA EN SUISSE

### Plus d'écrans, moins de salles

Le nombre d'écrans est en hausse en Suisse: depuis l'an 2000, la notre pays compte une soixantaine d'écrans supplémentaires, pour un total de 562 à l'été 2010. Une augmentation qui n'empêche pas le nombre de cinémas de diminuer. Entre 2000 et 2009, 42 salles ont disparu du paysage cinématographique suisse. Ce phénomène est intimement lié à l'arrivée des multiplex. Le nombre de spectateurs reste quant à lui stable, se situant entre 15 et 17 millions par an. La conversion des salles au numérique implique des coûts importants que les petites salles ne sont pas en mesure de couvrir seules. Il est toutefois impossible de prédire combien de salles fermeront. Pro Cinema, l'association des exploitants et distributeurs de films, estime qu'environ 30% des écrans ne rapportent que 100 000 francs par an et ne pourront pas financer cette dépense. L'Office fédéral de la culture (OFC) est légèrement plus optimiste: elle table sur la fermeture de 10 à 15% des salles de cinéma. L'OFC mise sur des subventions, à condition que les cinémas concernés répondent à l'obligation de respecter une certaine diversité culturelle dans leur programmation.



Le film à l'affiche change chaque semaine au cinéma Grain d'Sel. Une sélection de documentaires et de films d'auteur complète, une semaine sur deux, le programme «grand public».

**CRÉATION D'ENTREPRISE** - Les aînés qui lancent leur société ont tout pour réussir: ils possèdent l'expérience, un réseau étoffé, des capitaux et sont libres de charges familiales.

# Toujours plus d'entrepreneurs seniors

Aux Etats-Unis, de plus en plus de seniors décident de lancer leur entreprise. Selon le Département américain des statistiques du travail, le pourcentage d'indépendants dans la catégorie d'âge comprise entre 55 et 65 ans a augmenté de 33% en 2008. Ils ont largement dépassé le nombre de jeunes entrepreneurs qui se lancent entre 25 et 35 ans. La crise, qui a entraîné des licenciements massifs chez les seniors et a fait fondre leurs épargnes, explique largement ce phénomène. D'autres facteurs, comme l'allongement de la vie en bonne santé et l'envie de se réaliser dans un projet, y participent. Mais ils existent aussi en Suisse, où la situation économique des retraités est évidemment peu comparable à celle des Etats-Unis.

## Taux de réussite supérieur

Mathias Rossi, professeur à la Haute Ecole de gestion de Fribourg, est l'auteur de l'unique étude suisse sur l'entrepreneuriat des seniors. Ses recherches ont analysé la période allant de 2005 à 2007: «On est passé de 2,4% d'entrepreneurs seniors en 2005 à 6% en 2007. C'est une augmentation significative», explique-t-il dans «PME Magazine». Tout indique que cette croissance s'est poursuivie depuis, d'autant que l'étude de Mathias Rossi a montré que les entre-



*Il n'est jamais trop tard pour créer son entreprise, à condition de prendre en compte les risques potentiels.*

l'instauration de l'AVS en 1948. C'est énorme! Penser que la situation actuelle peut perdurer est une illusion.»

## Manque de structures

Pour Guy Bovey, directeur d'Avantage, un programme de Pro Senectute qui soutient les travailleurs de plus de 50 ans, l'entrepreneuriat ne pourra jamais concerner une majorité de retraités: «Ils n'ont pas tous les compétences et la santé nécessaires. Il faut aussi leur faire prendre conscience des risques qu'il peut y avoir à griller son deuxième pilier dans une affaire qui tourne mal. Nous devons créer des structures spécifiques qui soutiennent les seniors dans une démarche entrepreneuriale.» Car il est vrai que les seniors rencontrent des obstacles au moment de créer leur entreprise: des difficultés pour obtenir un prêt bancaire, des pièges fiscaux résultant de l'exercice d'une activité lucrative conjointement à une rente, le manque de certaines qualifications ou encore les stéréotypes associés aux personnes âgées, comme le manque de dynamisme ou de maîtrise des technologies. Alors que des structures de soutien pour les entrepreneurs de plus de 60 ans ont été créées ces dernières années aux Etats-Unis et en Angleterre, elles font défaut en Suisse. *Réd.*

prises des plus de 55 ans possédaient un taux de réussite supérieur à celles créées par les jeunes.

«Les seniors se trouvent souvent dans une excellente position pour créer une entreprise: ils possèdent de l'expérience, un réseau étoffé, des capitaux et sont libérés des charges familiales», poursuit le professeur. Le portrait type de l'entrepreneur senior suisse est un homme disposant d'une formation et d'un revenu supérieur.

«Il y a beaucoup moins de femmes», souligne Mathias Rossi. «Ces générations de femmes ont été moins actives sur le marché du travail et ne disposent souvent ni de modèles ni d'un réseau étoffé.»

## Les seniors minoritaires

Malgré de bons taux de réussite, les entrepreneurs seniors restent toutefois une minorité en Suisse. «La retraite est encore associée chez nous

à la notion de loisir», commente Mathias Rossi. Beaucoup manquent de motivation pour s'investir. Une situation qui devrait évoluer, selon Xavier Comtesse, directeur d'Avenir Suisse: «L'entrepreneuriat représente une excellente solution pour les 60 ans et plus, car il leur offre indépendance et flexibilité. De toute manière, la vie active va se prolonger dans les années à venir car l'espérance de vie a augmenté de dix ans depuis

RÉCLAME

## LES 4x4 COMPACTS DE SUZUKI VOUS MENENT AU BUT EN TOUTE SECURITE.

**New Swift** dès Fr. 16 990.-  
**New Swift 4x4** dès Fr. 21 990.-

**New SX4** dès Fr. 21 490.-  
**New SX4 4x4** dès Fr. 23 990.-

**New Kizashi 4x4** dès Fr. 39 990.-

**New Jimny 4x4** dès Fr. 19 990.-

**New Grand Vitara 4x4 Cross Station** dès Fr. 29 990.-

Autres prévisions: chutes de neige jusqu'en plaine.

Risque de verglas aux endroits exposés ...

... hum, par ce temps ...

... il vaut mieux rouler en Suzuki 4x4.

Suzuki-Hit-Leasing

[www.suzuki.ch](http://www.suzuki.ch)

Votre représentation Suzuki se fera un plaisir de vous soumettre une offre de Suzuki-Hit-Leasing répondant à vos souhaits et à vos besoins. Tous les prix indiqués sont des recommandations sans engagement, TVA comprise.

Rouler Suzuki, c'est économiser du carburant. **New Swift** 1.2 GL, 3 portes, Fr. 16 990.-, consommation de carburant mixte normalisée: 5.0l/100km, catégorie de rendement énergétique: A, émissions de CO<sub>2</sub>: 116g/km; **New Swift** 1.2 GL 4x4, 5 portes, Fr. 21 990.-, consommation de carburant mixte normalisée: 5.5l/100km, catégorie de rendement énergétique: B, émissions de CO<sub>2</sub>: 128g/km; **New SX4** 1.6 GL Streetline, 5 portes, Fr. 21 490.-, consommation de carburant mixte normalisée: 6.2l/100km, catégorie de rendement énergétique: C, émissions de CO<sub>2</sub>: 143g/km; **New SX4** 1.6 GL 4x4, 5 portes, Fr. 23 990.-, consommation de carburant mixte normalisée: 6.5l/100km, catégorie de rendement énergétique: C, émissions de CO<sub>2</sub>: 149g/km; **New Kizashi** 2.4 GL Top 4x4, 4 portes, Fr. 39 990.-, consommation de carburant mixte normalisée: 8.3l/100km, catégorie de rendement énergétique: E, émissions de CO<sub>2</sub>: 191g/km; **New Jimny** 1.3 Country 4x4, 3 portes, Fr. 19 990.-, consommation de carburant mixte normalisée: 7.2l/100km, catégorie de rendement énergétique: E, émissions de CO<sub>2</sub>: 171g/km; **New Grand Vitara** 1.6 GL Top 4x4, 3 portes, Fr. 29 990.-, consommation de carburant mixte normalisée: 8.2l/100km, catégorie de rendement énergétique: E, émissions de CO<sub>2</sub>: 195g/km; moyenne pour l'ensemble des marques et modèles de voitures neuves en Suisse: 188g/km. Les données de consommation indiquées dans nos documents de vente sont basées sur le cycle européen de consommation normalisée qui a pour objectif de permettre une comparaison entre les véhicules. En usage quotidien la consommation peut varier sensiblement en fonction du style de conduite, de la charge, de la topographie et des conditions climatiques. Nous recommandons par ailleurs le mode de conduite eco-drive respectueux de l'environnement.

Le N°1 des compactes



Way of Life!

## FAITS ET CHIFFRES

## Situation favorable malgré tout

L'économie suisse a laissé entrevoir les premiers signes de ralentissement conjoncturel au troisième trimestre. Cette instabilité a mis un frein à la progression visible sur le marché du travail au cours des mois précédents. La situation du marché du travail suisse reste toutefois favorable. Au premier abord, le chômage semble avoir légèrement augmenté au mois de novembre. Selon les relevés du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), 141 668 personnes étaient inscrites au chômage auprès des Offices régionaux de placement (ORP). Le taux de chômage a augmenté, passant de 3,5% en octobre 2010 à 3,6% pendant le mois sous revue. Cette augmentation est uniquement due à des effets saisonniers. En raison des conditions météorologiques, certaines branches ont moins travaillé en novembre, à l'instar des entreprises de construction et de travail temporaire.

En valeurs corrigées des variations saisonnières, le nombre de chômeurs a diminué de 1,4% par rapport au mois d'octobre, faisant passer le taux de chômage à 3,6%. Selon Serge Gaillard, chef de la Direction du travail au SECO, le marché du travail se développe de manière «réjouissante». Bien qu'il ait légèrement augmenté en novembre, le taux de chômage se situe au-dessous de la moyenne des années précédentes. De plus, le taux de chômage n'a cessé de reculer, de manière progressive, depuis le début de l'année. Serge Gaillard se réjouit particulièrement de l'évolution du chômage chez les jeunes: depuis le début des mois de juillet et août, le nombre de jeunes chômeurs n'a cessé de diminuer. En novembre, celui-ci était près d'un quart inférieur au nombre de l'année dernière. Selon Serge Gaillard, il faut toutefois s'attendre à une légère augmentation du chômage dans les branches saisonnières telles que la construction, l'hôtellerie-restauration et les services d'emploi d'ici les prochains mois. Le SECO estime que le taux de chômage devrait à nouveau baisser dès le mois de février.

## Des prévisions optimistes

Faisant normalement preuve d'une extrême prudence, les experts économiques du SECO revoient leurs prévisions pour 2011 à la hausse. En septembre, leurs prévisions pour les deux prochaines années étaient marquées par les risques accrus liés à l'instabilité de la situation économique mondiale, aux problèmes d'endettement non résolu de nombreux pays industrialisés et à la situation tendue sur les marchés financiers. Alors que les experts de la Confédération admettaient une croissance de 1,2% pour 2011, ils tablent aujourd'hui sur une croissance de 1,5%. Malgré ces estimations optimistes, la croissance du PIB demeure ralentie par rapport à 2010, puisque celle-ci devrait être, selon leurs estimations, de 2,7%.

Le SECO entrevoit également de manière plus positive la situation sur le marché du travail. Les experts estiment que la moyenne du taux de chômage sera de 3,8% pour 2010 (contre 3,9% pour les estimations précédentes) et qu'il baissera à 3,4% en 2011 (contre 3,7% auparavant), une valeur qui devrait se maintenir en 2012. D'après eux, le risque d'inflation devrait rester faible en 2011 et se situer au-dessous de 1%.

## REMISE EN QUESTION

## Des chiffres erronés ?

George Sheldon, professeur à l'Université de Bâle et spécialiste du marché du travail, remet en question les statistiques officielles du chômage. «Le taux actuel de 3,6% est erroné», déclare-t-il. La raison est la suivante: le SECO se base sur la population de l'année 2000 pour ses calculs. «Alors que le nombre d'actifs s'élevait à 4 millions de personnes il y a dix ans, celui-ci est aujourd'hui de 4,5 millions. Si on calcule le taux de chômage par rapport à ce nombre, il ne serait alors que de 3,1%», explique-t-il. L'immigration est également une indication prouvant que de nouveaux emplois ont été créés. «Tous les étrangers qualifiés ayant été engagés en Suisse ne se trouvent tout de même pas au chômage», soutient le professeur Sheldon.

**CRÉATION D'ENTREPRISE** - Le grand défi dans la création d'entreprise consiste à développer un concept qui remporte du succès sur le long terme.

## Oser devenir indépendant

La création d'entreprise est un exercice difficile qui ne réussit pas à tout le monde. Les données de l'Office fédéral de la statistique en matière de démographie des entreprises le prouvent:

■ **Nouvelles créations:** près de 12 000 entreprises ont été créées chaque année entre 2004 et 2009. Environ 95% des nouvelles entreprises créées emploient entre un et quatre collaborateurs.

■ **Pourcentage de survie:** moins de trois start-ups sur quatre survivent à la deuxième année. Pratiquement une entreprise sur deux doit mettre la clé sous le paillason après cinq ans d'activité. Les entreprises actives dans le secteur des services survivent moins facilement que les entreprises industrielles et artisanales. Mais les entreprises qui résistent emploient en moyenne 52% de personnel supplémentaire après cinq années d'activité.

■ **Exploitation et faillites:** depuis 2003, le nombre de faillites, de commandements de payer et de saisies exécutées n'a cessé d'augmenter. De 2004 à 2008, le nombre de déclaration de faillites a oscillé entre 10 500 et 10 750. Des valeurs qui ont été dépassées aussi bien en 2009 qu'en 2010, à en croire les dernières estimations. Ces faillites ont causé des pertes annuelles de près de cinq milliards de francs.

■ **Grandeur:** 88% des entreprises en Suisse sont des micro-entreprises (jusqu'à 9 employés) et 99,7% sont des PME (jusqu'à 249 employés).

■ **Forme juridique:** près de la moitié des entreprises ont un statut d'indépendant.

## Suis-je un entrepreneur ?

Ces chiffres démontrent que devenir indépendant est une étape sérieuse qui se prépare. La liste de questions suivantes devrait vous permettre d'y voir plus clair avant de prendre une décision:

■ Pourquoi est-ce que je veux devenir indépendant? Quels sont les buts personnels et matériels que je



Toujours plus de femmes deviennent indépendantes. Elles font preuve de résistance et d'un grand savoir-faire.

désire atteindre en créant ma propre entreprise?

■ Est-ce que je possède des capacités et/ou des aptitudes particulières qui me garantissent d'être en mesure de fonder une entreprise et de m'établir sur le marché?

■ Mes prestations antérieures suffisent-elles à susciter la confiance des clients potentiels?

■ Dans quelle mesure mon réseau de contacts peut-il me servir dans la réalisation de mes projets?

■ Ai-je une personnalité d'entrepreneur? Suis-je sociable? Suis-je à même de m'entretenir avec aisance avec de nouvelles personnes? Sais-je me mettre à la place des autres? Ai-je la créativité nécessaire qui me permet de me projeter à long terme?

■ Sais-je gérer raisonnablement des ressources? Suis-je en mesure de garder

une vue d'ensemble même en cas de situation agitée? Sais-je fixer des priorités? Puis-je me motiver seul et agir sereinement en cas de coups durs?

■ Quelles sont mes capacités financières? Ai-je suffisamment de réserves? Que se passerait-il si je devais moins gagner pendant une durée prolongée ou si je devais réinjecter du capital? Quelles seraient les conséquences pour moi et ma famille?

■ Que pensent les personnes importantes de mon entourage de mes projets? Sont-elles prêtes à me soutenir si je devais être un jour confronté à l'échec?

■ Ai-je un plan d'activité qui résiste à l'examen des experts (banques, conseillers financiers etc.)?

■ Suis-je en bonne forme mentale et physique? Mon état de santé et ma motivation sont-elles suffisantes

pour me lancer dans une nouvelle aventure?

■ Quelles sont les alternatives possibles si mes plans devaient échouer? Suis-je suffisamment flexible mentalement pour faire face à un échec?

## TROIS CONDITIONS

Trois choses sont indispensables pour que la création d'entreprise soit un succès:

■ une estimation réaliste de soi-même

■ une estimation réaliste de l'environnement économique

■ être prêt à devoir beaucoup s'investir et à gagner moins pendant quelques années

**ALLOCATION D'INITIATION AU TRAVAIL** - L'ORP soutient financièrement l'acquisition de connaissances spécifiques.

## Attractif aussi pour les patrons

Agé de 54 ans, M. Dupraz est au chômage depuis huit mois. Avant d'être licencié, il travaillait pendant de longues années dans le service de chancellerie d'une grande banque et était responsable de la distribution du courrier. Une compagnie d'assurance serait prête à l'engager et à l'intégrer dans son service de sécurité. M. Dupraz n'ayant jamais travaillé dans ce domaine, il a besoin d'un temps d'adaptation et d'une formation. M. Dupraz ne peut donc pas être immédiatement

opérationnel. Le conseiller ORP propose à l'employeur de financer 40% du salaire de Monsieur Dupraz pendant six mois, le temps qu'il soit complètement à l'aise dans ses tâches.

Des allocations d'initiation au travail peuvent être versées lorsqu'une initiation spéciale est nécessaire pour fournir les prestations exigées par l'employeur. L'employeur intéressé à engager une personne inscrite dans un ORP doit déposer, en collaboration avec l'employé désiré, une de-



Des personnes peu expérimentées sont souvent engagées dans le domaine des soins aux personnes âgées. Les allocations d'initiation au travail leur permettent de se préparer sérieusement à leur nouveau métier.

mande auprès de l'ORP concerné. La durée de la phase d'initiation est fixée en fonction des besoins indi-

viduels des assurés. Elle se limite toutefois à six mois.

## L'INVITÉ DU MOIS

# Concurrence des institutions

Le positionnement de la Suisse face à l'Union européenne fait à nouveau parler de lui. Il est bien sûr évident que la Suisse a intérêt à de bonnes relations de voisinage. Chacun sait que 78% de nos importations proviennent de l'UE et 59% des exportations suisses y trouvent preneurs. Cette performance est cependant à attribuer aux entreprises. L'intégration économique vécue en Europe ne fait que souligner une fois de plus l'importance du libre-échange comme fondement de la prospérité. L'ouverture au monde ancestrale de la Suisse fait même partie intégrante de son identité. En déduire la nécessité d'une centralisation politique au niveau européen serait pourtant fatal.

## Fragmentation du pouvoir bénéfique

L'essor historique de l'Europe fut facilité précisément par les limites posées au pouvoir politique par l'existence de nombreuses collectivités territoriales différentes. Le droit d'exit des citoyens leur permettait de rassembler leur capital et de s'établir là où le climat politique était le plus favorable. Cette fragmentation du pouvoir politique fut un moteur d'innovation institutionnelle et de progrès économique, dont la Révolution industrielle. La reconnaissance des droits individuels et la prospérité qui s'est ensuivie n'auraient pas été possibles sur un continent féodal «harmonisé». La tendance centralisatrice actuelle de l'UE doit donc être considérée avec le plus grand scepticisme – même si l'UE a pu conduire, à ses débuts, certaines Etats membres traditionnellement isolés à s'ouvrir.



Pierre Bessard\* considère la tendance centralisatrice de l'UE avec scepticisme.

Quelques entreprises internationales soutiennent également une «harmonisation» des réglementations ou des systèmes d'imposition. La suppression de différences entre les pays diminuerait de leur point de vue des distorsions à la concurrence et faciliterait les activités transfrontalières. Mais cette analyse est trompeuse. Elle néglige qu'une uniformisation internationale de la réglementation ou de l'imposition équivaut à un cartel, voire à un monopole politique. Les deux scénarios – cartel ou monopole – augmentent le prix que l'Etat peut imposer aux citoyens pour ses prestations. Or, il est avéré qu'une densité ré-

glementaire ou une charge fiscale au-delà d'un certain seuil constituent une véritable distorsion qui se traduit par de graves dommages économiques.

## Le danger de «l'europhisme»

Les difficultés de l'UE avec la concurrence institutionnelle sont d'autant plus préoccupantes que les autorités étatiques bénéficient par définition d'un monopole légal sur leurs territoires respectifs. Il n'y a donc rien de plus essentiel que de limiter le plus possible ces monopoles territoriaux, afin que les citoyens puissent également voter, dans le sens d'un contrôle démocratique, «avec les pieds», en émigrant. C'est ainsi que l'ordre relativement libéral qui prévaut en Suisse a encouragé ces dernières années des dizaines de milliers de citoyens de l'UE à venir chercher une vie meilleure dans notre pays. Ce processus est un indicateur explicite de l'importance de la diversité des systèmes. Celle-ci permet la comparaison et donc le choix. Les citoyens peuvent ainsi réaliser que moins d'Etat est préférable. Ce que de nombreux politiciens voient bien sûr d'un mauvais œil.

L'économiste Wilhelm Röpke avait déjà mis en garde contre «l'europhisme», à savoir l'instrumentalisation politique de l'Europe. La centralisation n'est que rarement compatible avec la liberté. Cette observation vaut tout autant à l'intérieur du pays. De petites unités décentralisées comme les cantons garantissent un cadre institutionnel plus proche des véritables besoins et préférences des citoyens. Il ne s'agit nullement de cantonalisme exacerbé, mais il est plus facile de déménager d'un canton mal géré que d'un continent entier. C'est ainsi qu'une saine pression s'opère en faveur d'une bonne gestion publique dans les cantons. La Suisse ne devrait donc en aucun cas sacrifier ses acquis institutionnels sur l'autel d'intérêts à court terme présumés. A la place de fuir dans l'uniformité coûteuse de l'UE, elle devrait renforcer sa propre diversité.

## LIEN

[www.libinst.ch](http://www.libinst.ch)

\*Pierre Bessard est directeur du Liberales Institut à Zurich et éditorialiste à L'Agefi.

Les opinions exprimées dans cette rubrique n'engagent que l'auteur.

## PORTRAIT DU MOIS



THIERRY MARADAN, président de la Fédération des carrossiers romands (FCR)

## Pour une relation de confiance

Depuis 1998, Thierry Maradan dirige la Carrosserie de Beaumont à Fribourg créée en 1938 par son grand-père Paul. Après l'obtention d'un CFC de serrurier sur véhicule, il complète ses connaissances par des diplômes de comptabilité et de gestion d'entreprise. En 1998, ses collègues fribourgeois lui confient la présidence de l'Union fribourgeoise de carrossiers. A ce titre, il devient membre du comité central de la Fédération des carrossiers romands, puis en 2004, il est nommé président, une fonction qu'il assume encore aujourd'hui. Il s'est dévoué pour la «chose publique» en tant que syndic de sa commune de 1991 à 1996.

Les relations entre les carrossiers et assureurs se sont détériorées au cours de ces dernières années. Pourquoi ces tensions et comment ce phénomène se manifeste-t-il dans la pratique quotidienne?

■ Cette question concerne au maximum le 20% des sinistres. L'une des causes est la philosophie de certaines compagnies d'assurances qui préfèrent générer du profit. De part les directives qu'elles imposent, les experts peuvent se retrouver en conflit avec le réparateur bien souvent, et l'assuré parfois. La responsabilité de la réparation et son déroulement incombent au professionnel, seul à même de juger la manière dont le dommage devrait être réparé pour satisfaire aux exigences et garanties des constructeurs. Sous la pression de leur mandataire et/ou employeur, certains experts rechignent à remplacer un élément abîmé, ou minimisent les temps de réparation nécessaires. Cette attitude amène inévitablement à des situations parfois orageuses. Dans le cas d'un remplacement de pièce, où le carrossier demande deux heures à 130 frs pour effectuer le travail et que l'expert n'en «accorde» qu'une et demie, l'ambiance risque de passer assez vite à l'orage. Mais cette tendance est rare et la majorité des carrossiers entretient avec nos partenaires assureurs des relations de qualité et de confiance. Un grand nombre de compagnies d'assurances ont opté pour une politique axée sur la satisfaction de leur client. Ceci passe par une bonne communication, une bonne considération et une collaboration basée sur une confiance réciproque. A cet effet, elles ont élaboré par exemple des partenariats et des accréditations afin de développer notamment avec le carrossier, une relation privilégiée et transparente.

Que peut faire la FCR pour défendre ses membres face à cette pression grandissante?

■ Dans le cas présent, la FCR encourage ses membres, par des cours de formation continue, à rester à la pointe des nouvelles technologies et de ce fait constituer la référence pour les compagnies d'assurances lors du choix d'un partenaire de confiance. C'est à cette condition que les carrossiers sauront garder une clientèle fidèle afin de perdurer et assurer des emplois pour le tissu économique suisse.

Comment se porte la branche? L'hiver, est-il une aubaine pour les carrossiers?

■ D'une manière générale elle se porte bien. En période hivernale, les dommages occasionnés par les chutes de neige des toits de bâtiments sur les véhicules procurent un bon taux d'occupation, les voitures d'aujourd'hui ont des équipements techniques de plus en plus sophistiqués qui les rendent moins vulnérable aux aléas de l'hiver.



## LE GRAPHIQUE DU MOIS

## Le 2<sup>e</sup> pilier a compensé les pertes

L'évolution positive du marché boursier au cours du deuxième semestre de 2009 s'est traduite, à la fin de l'année, par une nette détente pour les établissements de prévoyance. Le solde des gains et pertes sur cours et sur titres a augmenté à 43,2 milliards de francs, ce qui a permis de réduire considérablement le découvert global à la fin de 2009 (34,5 milliards de francs; en baisse de 40,3%). En parallèle, les réserves pour fluctuations de titres se sont accrues pour totaliser 24,8 milliards de francs (+193,5%). Le total du bilan, qui se monte à 598 milliards de francs, atteint presque le niveau de 2007.

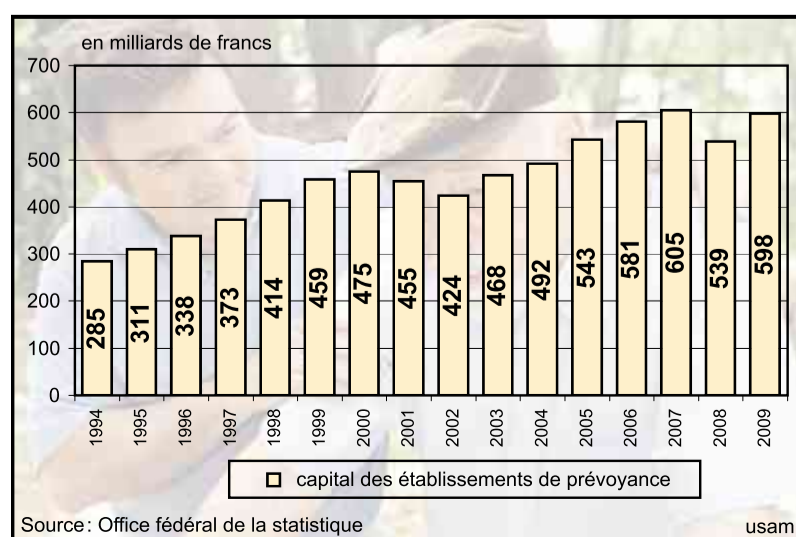
Le nombre des assurés actifs était de 3,63 millions et a donc légèrement diminué (-0,6%). Les cotisations et versements des partenaires sociaux ont cependant augmenté pendant l'année sous revue pour atteindre un peu plus de 44 milliards de francs (+1%). La

part des cotisations des employés était toujours de 43% et celle des employeurs de 57%. Les réserves de contributions de l'employeur se chiffraient à la fin de l'année sous revue à 7,1 milliards de francs (+10,4%). La tendance à la baisse du nombre des institutions de prévoyance avec prestations réglementaires et assurés

actifs s'est maintenue sans discontinuer: à la fin de 2009, ces institutions étaient au nombre de 2340 (2435 en 2008).

Le nombre des bénéficiaires de rentes a continué d'augmenter pour se monter à 956 000 personnes (+2,6%). Avec 23,1 milliards de francs et une hausse de 2,2%, la croissance du vo-

lume des rentes versées n'a ralenti que légèrement par rapport à l'année précédente (+3,7%). Le nombre des bénéficiaires de prestations en capital tout comme le capital versé se sont à nouveau accrus. Le volume des prestations versées était de 5,9 milliards de francs (+2%) pour 41 400 bénéficiaires environ (+2,9%).



## AVIS À NOS LECTEURS

Envie de réagir? De donner votre avis? Faites-nous parvenir vos lettres que nous nous ferons un plaisir de publier sur cette page. Merci d'indiquer votre nom, prénom, domicile et fonction (facultatif). Votre texte comprendra au maximum 2000 caractères, espaces compris. Envoyez-le nous par courriel ([l.bongard@sgv-usam.ch](mailto:l.bongard@sgv-usam.ch)), par fax (031 380 14 15) ou par courrier (Union suisse des arts et métiers usam; rédaction JAM; Schwarztorstr. 26; case postale; 3001 Berne).